



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1er semestre 2016

Comptes non audités



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES		4
COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2016		4
ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		5
BILAN AU 30 JUIN 2016		6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2016		7
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1er JANVIER 2015 AU 30 JUIN 2016		8
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS		10
1.	RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	10
1.a	Normes comptables	10
1.b	Principes de consolidation	14
1.c	Actifs et passifs financiers	19
1.d	Normes comptables propres aux activités d'assurance	30
1.e	Immobilisations	32
1.f	Contrats de location	33
1.g	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	34
1.h	Avantages bénéficiant au personnel	35
1.i	Paiements à base d'actions	36
1.j	Provisions de passif	37
1.k	Impôt courant et différé	38
1.l	Tableau des flux de trésorerie	38
1.m	Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	39
2.	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2016	40
2.a	Marge d'intérêts	40
2.b	Commissions	41
2.c	Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	41
2.d	Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	42
2.e	Produits et charges des autres activités	42
2.f	Coût du risque	43
2.g	Impôt sur les bénéfices	43
3.	INFORMATIONS SECTORIELLES	44
4.	NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2016	46
4.a	Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	46
4.b	Actifs financiers disponibles à la vente	47
4.c	Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	49
4.d	Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	61
4.e	Prêts, créances et dettes sur la clientèle	62
4.f	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	63
4.g	Impôts courants et différés	65
4.h	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	65
4.i	Ecarts d'acquisition	66
4.j	Provisions pour risques et charges	67
4.k	Compensation des actifs et passifs financiers	67
5.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	70
5.a	Evolution du capital et résultat par action	70
5.b	Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage	74
5.c	Regroupement d'entreprises	75
5.d	Intérêts minoritaires	76
5.e	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	78
5.f	Périmètre de consolidation	80

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux premiers semestres 2016 et 2015. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que le premier semestre 2014 est consultable dans l'actualisation du 3 août 2015, enregistrée sous le numéro D.15-0107-A02, du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mars 2015 sous le numéro D.15-0107.

COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2016

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2016	1er semestre 2015
Intérêts et produits assimilés	2.a	20 144	21 946
Intérêts et charges assimilées	2.a	(8 829)	(10 818)
Commissions (produits)	2.b	6 285	6 772
Commissions (charges)	2.b	(2 715)	(2 922)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	2 919	3 557
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	2.d	1 649	976
Produits des autres activités	2.e	18 478	22 283
Charges des autres activités	2.e	(15 765)	(19 650)
PRODUIT NET BANCAIRE		22 166	22 144
Frais de personnel		(8 049)	(8 236)
Autres charges générales d'exploitation		(5 864)	(5 849)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(804)	(806)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		7 449	7 253
Coût du risque	2.f	(1 548)	(1 947)
Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des Etats-Unis		-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 901	5 306
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		319	301
Gains nets sur autres actifs immobilisés		(3)	630
Ecart d'acquisition		(54)	-
RESULTAT AVANT IMPOT		6 163	6 237
Impôt sur les bénéfices	2.g	(1 584)	(1 846)
RESULTAT NET		4 579	4 391
dont intérêts minoritaires		205	188
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		4 374	4 203
Résultat par action	5.a	3,43	3,22
Résultat dilué par action	5.a	3,43	3,22

ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	1er semestre 2016	1er semestre 2015
Résultat net	4 579	4 391
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(275)	794
Eléments pouvant être rapportés au résultat	305	525
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	29	1 023
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	750	(57)
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances, rapportées au résultat de la période	(866)	(443)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	458	(240)
- Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	(21)	(3)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(45)	245
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	(580)	269
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(568)	263
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(12)	6
Total cumulé	4 304	5 185
- Part du Groupe	4 105	4 962
- Part des minoritaires	199	223

BILAN AU 30 JUIN 2016

En millions d'euros, au	Notes	30 juin 2016	31 décembre 2015
ACTIF			
Caisse, banques centrales		147 834	134 547
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	4.a	150 090	133 500
Prêts et opérations de pensions	4.a	173 341	131 783
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	4.a	82 614	83 076
Instruments financiers dérivés	4.a	383 444	336 624
Instruments financiers dérivés de couverture		21 927	18 063
Actifs financiers disponibles à la vente	4.b	265 409	258 933
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.d	55 967	43 427
Prêts et créances sur la clientèle	4.e	693 304	682 497
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		6 287	4 555
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		7 085	7 757
Actifs d'impôts courants et différés	4.g	7 482	7 865
Comptes de régularisation et actifs divers	4.h	133 685	108 018
Participations dans les entreprises mises en équivalence		6 706	6 896
Immeubles de placement		1 902	1 639
Immobilisations corporelles		21 589	21 593
Immobilisations incorporelles		3 207	3 104
Ecarts d'acquisition	4.i	10 116	10 316
TOTAL ACTIF		2 171 989	1 994 193
DETTES			
Banques centrales		3 666	2 385
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	4.a	83 056	82 544
Emprunts et opérations de pensions	4.a	205 223	156 771
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	4.a	50 806	53 118
Instruments financiers dérivés	4.a	373 192	325 828
Instruments financiers dérivés de couverture		22 806	21 068
Dettes envers les établissements de crédit	4.d	98 508	84 146
Dettes envers la clientèle	4.e	725 596	700 309
Dettes représentées par un titre	4.f	166 452	159 447
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		6 254	3 946
Passifs d'impôts courants et différés	4.g	3 741	2 993
Comptes de régularisation et passifs divers	4.h	110 809	88 629
Provisions techniques des sociétés d'assurance		190 054	185 043
Provisions pour risques et charges	4.j	11 915	11 345
Dettes subordonnées	4.f	18 471	16 544
TOTAL DETTES		2 070 549	1 894 116
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves</i>		86 092	82 839
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>		4 374	6 694
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		90 466	89 533
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		7 043	6 736
Total part du Groupe		97 509	96 269
Réserves et résultat des minoritaires		3 816	3 691
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		115	117
Total intérêts minoritaires		3 931	3 808
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		101 440	100 077
TOTAL PASSIF		2 171 989	1 994 193

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2016

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2016	1er semestre 2015
Résultat avant impôt		6 163	6 237
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat		6 856	12 049
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		2 135	1 813
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		34	(12)
Dotations nettes aux provisions		5 000	7 423
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(319)	(301)
Charges (produits) nets des activités d'investissement		20	(584)
Charges nettes des activités de financement		1 437	1 085
Autres mouvements		(1 451)	2 625
Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(2 982)	(38 960)
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		(3 126)	6 245
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle		22 120	4 729
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(18 979)	(46 550)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(2 435)	(1 802)
Impôts versés		(562)	(1 582)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		10 037	(20 674)
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations		(6)	569
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(709)	(790)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(715)	(221)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(2 193)	(1 967)
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement		(3 647)	(1 419)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(5 840)	(3 386)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		2 852	6 840
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE		6 334	(17 441)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		133 174	111 993
Comptes actifs de caisse, banques centrales		134 547	117 473
Comptes passifs de banques centrales		(2 385)	(1 680)
Prêts à vue aux établissements de crédit	4.d	9 346	7 924
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.d	(8 527)	(11 618)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		193	(106)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		139 508	94 552
Comptes actifs de caisse, banques centrales		147 834	99 423
Comptes passifs de banques centrales		(3 666)	(5 841)
Prêts à vue aux établissements de crédit	4.d	8 475	10 356
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.d	(13 004)	(9 365)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(131)	(21)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		6 334	(17 441)

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Capital et réserves						
	Part du Groupe				Intérêts minoritaires		
	Capital et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Capital et réserves	Actions de préférence éligibles au Tier1	Total
Situation au 31 décembre 2014	26 971	6 589	49 807	83 367	4 025	73	4 098
Affectation du résultat de l'exercice 2014			(1 867)	(1 867)	(120)		(120)
Augmentations de capital et émissions	10	746		756			
Réduction ou remboursement de capital		(862)	(72)	(934)			
Mouvements sur titres propres	(192)	(5)	(21)	(218)			
Opérations résultant de plans de paiement en actions			5	5			
Rémunération des actions de préférence et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)			(108)	(108)	(1)		(1)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires			(2)	(2)	(204)		(204)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 5.d)			3	3	(7)		(7)
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			28	28	(74)		(74)
Autres variations			(5)	(5)	(3)		(3)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			265	265	4		4
Résultat net du premier semestre 2015			4 203	4 203	188		188
Situation au 30 juin 2015	26 789	6 468	52 236	85 493	3 808	73	3 881
Affectation du résultat de l'exercice 2014					(11)		(11)
Augmentations de capital et émissions	9	1 348		1 357			
Réduction ou remboursement de capital			43	43			
Mouvements sur titres propres	99	39	(35)	103			
Opérations résultant de plans de paiement en actions			2	2			
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(149)	(149)	(1)		(1)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires			(2)	(2)	2		2
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires					(317)		(317)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle			(6)	(6)	3		3
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			21	21	(29)		(29)
Autres variations			(6)	(6)	(1)		(1)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			186	186	2		2
Résultat net du deuxième semestre 2015			2 491	2 491	162		162
Situation au 31 décembre 2015	26 897	7 855	54 781	89 533	3 618	73	3 691
Affectation du résultat de l'exercice 2015			(2 877)	(2 877)	(97)		(97)
Augmentations de capital et émissions	3	1 325	(2)	1 326			
Réduction ou remboursement de capital		(1 199)	80	(1 119)			
Mouvements sur titres propres	103	(12)	(40)	51			
Opérations résultant de plans de paiement en actions			1	1			
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(145)	(145)	(1)		(1)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 5.d)			3	3	(3)		(3)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires					9		9
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 5.d)			(103)	(103)	37		37
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			1	1	(4)		(4)
Autres variations			(3)	(3)	(17)		(17)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			(576)	(576)	(4)		(4)
Résultat net du premier semestre 2016			4 374	4 374	205		205
Situation au 30 juin 2016	27 003	7 969	55 494	90 466	3 743	73	3 816

DU 1er JANVIER 2015 AU 30 JUIN 2016

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Part du Groupe						
Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassés	Instruments dérivés de couverture	Total			
(291)	4 865	1 517	6 091	133	93 689	
					(1 987)	
					756	
					(934)	
					(218)	
					5	
					(109)	
					(206)	
					(4)	
					(46)	
					(8)	
1 138	(423)	(221)	494	31	794	
					4 391	
847	4 442	1 296	6 585	164	96 123	
					(11)	
					1 357	
					43	
					103	
					2	
					(150)	
					-	
					(317)	
					(3)	
					(8)	
					(7)	
(522)	624	49	151	(47)	292	
					2 653	
325	5 066	1 345	6 736	117	100 077	
					(2 974)	
					1 326	
					(1 119)	
					51	
					1	
					(146)	
					-	
					9	
					(66)	
					(3)	
					(20)	
(1)	(129)	437	307	(2)	(275)	
					4 579	
324	4 937	1 782	7 043	115	101 440	

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES

1.a.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2016 n'a pas eu d'effet sur les comptes semestriels condensés au 30 juin 2016.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2016 est optionnelle.

1.a.2 NOUVELLES NORMES PUBLIEES ET NON ENCORE APPLICABLES

IFRS 9 Instruments financiers

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplacera la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de comptabilité de couverture générale (ou micro-couverture).

La norme IFRS 9 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 après adoption par l'Union Européenne, pour application en Europe.

Classement et évaluation

Selon la norme IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers seront classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique) ou en valeur de marché par le résultat.

Les dérivés incorporés à des actifs financiers ne pourront plus être comptabilisés séparément du contrat hôte.

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

L'application des critères relatifs au modèle de gestion et aux caractéristiques contractuelles des instruments pourrait conduire à un classement et une évaluation de certains actifs financiers différents par rapport à IAS 39.

Les instruments de dette (prêts, créances ou titres) seront classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique) ou en valeur de marché par le résultat.

- Ils seront classés au coût amorti si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.
- Ils seront classés en valeur de marché par capitaux propres si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs, et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal. Lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres seront constatés en compte de résultat.
- Tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie valeur de marché par capitaux propres seront classés en valeur de marché par le résultat.

Les instruments de dette ne pourront être désignés à la valeur de marché par résultat sur option que si l'utilisation de cette option permet de réduire une incohérence en résultat.

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions seront classés en instruments à la valeur de marché par résultat, ou, sur option, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Dans ce dernier cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas recyclés en résultat. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

Concernant les passifs financiers, le seul changement introduit par IFRS 9 porte sur la comptabilisation des variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option, qui seront à constater sous une rubrique spécifique des capitaux propres et non plus en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises dans la norme IFRS 9 sans modification.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'appliquera aux crédits et aux instruments de dette évalués au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique), aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location.

Dans le cadre du modèle de provisionnement d'IAS 39, la comptabilisation d'une dépréciation est en effet conditionnée par la constatation d'une indication objective de perte de valeur. Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse de risques par portefeuilles homogènes, et les groupes de contreparties, qui compte-tenu des événements survenus depuis la mise en place des crédits, présentent une indication objective de perte de valeur, font l'objet d'une dépréciation de portefeuille. Par ailleurs, le Groupe peut être conduit à constituer des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels.

Le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 imposera de constater les pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défauts dans les 12 mois à venir) sur les instruments émis ou acquis, dès leur entrée au bilan.

Les pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) devront être comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit sera constatée depuis la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers pour lesquels une perte de crédit attendue à 12 mois sera comptabilisée seront considérés comme relevant de la « strate de niveau 1 ». Les produits d'intérêts seront calculés selon la

méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable brute (avant dépréciation) de l'actif financier.

Les actifs financiers ayant subi une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale relèveront de la « strate de niveau 2 ». Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable brute (avant dépréciation) de l'actif financier.

Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif seront considérés comme dépréciés et relèveront de la « strate de niveau 3 ». Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable nette (après dépréciation) de l'actif financier.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

Le montant des pertes de crédit attendues sera calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Le nouveau modèle de provisionnement est susceptible d'engendrer une augmentation des dépréciations pour risque de crédit dans la mesure où tous les actifs financiers feront l'objet d'un calcul d'une perte de crédit attendue à 12 mois. Par ailleurs, le périmètre des actifs ayant subi une augmentation significative du risque de crédit pourrait être différent du périmètre des actifs faisant l'objet d'une provision de portefeuille selon IAS 39.

Enfin, le modèle de provisionnement d'IFRS 9 s'appuie sur des informations de nature plus prospective que celui de la norme IAS 39 induisant un montant des pertes de crédit attendues plus volatile.

Le Groupe envisage de s'appuyer sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IRBA. Ce dispositif devra être également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois devra être complété des dispositions spécifiques à IFRS 9 et notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

Comptabilité de couverture

S'agissant de la comptabilité de couverture, le modèle d'IFRS 9 a pour objectif de mieux refléter la gestion des risques, notamment en élargissant les instruments de couverture éligibles et en supprimant certaines règles jugées trop prescriptives. Le Groupe pourra choisir, lors de la première application d'IFRS 9, soit d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, soit de maintenir les dispositions de comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macro-couverture. Quelle que soit l'option choisie pour la comptabilité de couverture, des informations complémentaires en annexe seront requises sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continueront de s'appliquer.

Sur la base des analyses réalisées à ce jour, le Groupe envisage de maintenir toutes les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture.

Transition

Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif.

La norme IFRS 9 permet d'appliquer de manière anticipée les dispositions relatives au risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option. Cette application anticipée est toutefois conditionnée par l'adoption de la norme IFRS 9 par l'Union Européenne.

Mise en œuvre de la norme IFRS 9 dans le Groupe

La mise en œuvre d'IFRS 9 dans le Groupe s'appuie sur une structure de projets correspondant à chacun des différents volets de la norme. Des comités de pilotage réunissant les responsables des Fonctions Risques et Finance ont été mis en place, ainsi que des comités opérationnels dédiés aux différentes problématiques liées à la mise en œuvre de la nouvelle norme.

Le projet relatif au classement et à l'évaluation est piloté par la Direction Finance, avec une gouvernance dédiée au projet.

Les travaux relatifs à l'analyse des modèles de gestion et des caractéristiques contractuelles des actifs du Groupe sont en cours de finalisation. En parallèle, les développements et adaptations informatiques nécessaires ont démarré et se poursuivront sur 2016 et 2017.

Le projet relatif au modèle de dépréciation est sous la responsabilité conjointe des Directions Finance et Risques.

Les travaux menés en 2015 et jusqu'à ce jour ont essentiellement porté sur la définition de la méthodologie Groupe du nouveau modèle de provisionnement (cf. supra). La déclinaison opérationnelle du modèle et son affinement sont en cours.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients, publiée en mai 2014, remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Cette norme n'affecte pas les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers. Elle s'appuie sur des principes détaillés selon un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés. Cette norme entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et devra être préalablement adoptée par l'Union Européenne, pour application en Europe.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels sont en cours mais les impacts attendus ne devraient pas être significatifs.

La mise en œuvre d'IFRS 15 dans le Groupe s'appuie sur une structure de projet pilotée par la Direction Finance. Les travaux d'analyse et d'identification des effets potentiels devraient se prolonger jusqu'en 2017. Les développements et adaptations informatiques nécessaires sont prévus sur 2016 et 2017.

IFRS 16 Locations

La norme IFRS 16 Locations publiée en janvier 2016, remplacera la norme IAS 17 Contrats de location et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location. Selon IAS 17 les contrats dits de location simple ou opérationnelle ne donnent pas lieu à un enregistrement au bilan.

La norme IFRS 16 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et devra être préalablement adoptée par l'Union Européenne, pour application en Europe. L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont débuté suite à la publication de la norme.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Les entités structurées sont définies comme des entités créées de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier

significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur laquelle les partenaires ont un droit à l'actif net, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Les entreprises sous influence notable, dites entreprises associées sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Écarts de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

- **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"². Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

² Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 CREDITS

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.c.2 CONTRATS D'ÉPARGNE ET DE PRET REGLEMENTES

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la

phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.c.3 TITRES

- **Catégories de titres**

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend, hormis les dérivés :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.11.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

- **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

- **Date de comptabilisation des opérations sur titres**

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la valeur de marché par résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison. Pour les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, un engagement de financement respectivement donné et reçu est comptabilisé entre la date de négociation et la date de règlement livraison lorsque ces opérations sont comptabilisées respectivement en « Prêts et Créances » et en « Dettes ». Lorsque les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres sont comptabilisées respectivement en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat » l'engagement de mise en place de la pension est comptabilisé comme un instrument financier dérivé.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.4 OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires³ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.5 DEPRECIATION ET RESTRUCTURATION DES ACTIFS FINANCIERS

- **Encours douteux**

Sont considérés comme douteux les encours pour lesquels la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.

- **Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie**

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

³ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales) ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section "Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »").

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou faisant l'objet d'un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

• **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

• **Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »**

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents, elle se traduit par l'extinction de la créance (cf note 1.c.14) et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

1.c.6 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
 - vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;
 - vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.

- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :
 - vers la catégorie « Prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » ;
 - vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « Actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.7 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.8 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.c.9 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

- **Dérivés détenus à des fins de transaction**

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- **Dérivés et comptabilité de couverture**

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;

- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

• **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.c.11 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT SUR OPTION

Les actifs et passifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

1.c.12 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

1.c.13 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.14 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.15 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 ACTIFS

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.d.2 PASSIFS

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêt.

Les provisions techniques des filiales d'assurance-vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe pour autant que son utilisation apparaisse fortement probable.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins-value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « Comptes de régularisation et actifs divers ».

1.d.3 COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.f.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. Si le transfert de propriété n'est pas raisonnablement certain, la période d'amortissement est la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.i PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

- **Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise**

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.k IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2016

2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	1er semestre 2016			1er semestre 2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	12 257	(3 408)	8 849	12 671	(4 066)	8 605
Comptes et prêts / emprunts	11 662	(3 391)	8 271	12 079	(4 038)	8 041
Opérations de pensions	(6)	6	-	4	(3)	1
Opérations de location-financement	601	(23)	578	588	(25)	563
Opérations interbancaires	661	(738)	(77)	722	(683)	39
Comptes et prêts / emprunts	658	(669)	(11)	686	(611)	75
Opérations de pensions	3	(69)	(66)	36	(72)	(36)
Emprunts émis par le Groupe	-	(817)	(817)	-	(899)	(899)
Instruments de couverture de résultats futurs	1 804	(1 211)	593	2 737	(2 293)	444
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	1 845	(1 821)	24	1 984	(2 068)	(84)
Portefeuille d'instruments financiers en valeur de marché par résultat	1 011	(834)	177	1 164	(809)	355
Portefeuille de titres à revenu fixe	444		444	758		758
Prêts / emprunts	183	(228)	(45)	93	(190)	(97)
Opérations de pensions	384	(520)	(136)	313	(390)	(77)
Dettes représentées par un titre		(86)	(86)		(229)	(229)
Actifs disponibles à la vente	2 395	-	2 395	2 473	-	2 473
Actifs détenus jusqu'à échéance	171	-	171	195	-	195
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	20 144	(8 829)	11 315	21 946	(10 818)	11 128

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 272 millions d'euros pour le premier semestre 2016 contre 265 millions d'euros pour le premier semestre 2015.

2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 1 266 millions et 143 millions d'euros pour le premier semestre 2016, contre un produit de 1 516 millions d'euros et une charge de 189 millions d'euros pour le premier semestre 2015.

Les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 1 227 millions d'euros pour le premier semestre 2016, contre 1 328 millions d'euros pour le premier semestre 2015.

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 2.a).

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

En millions d'euros	1er semestre 2016	1er semestre 2015
Portefeuille de transaction	1 504	3 203
Instruments financiers de taux et de crédit	(698)	482
Instruments financiers de capital	(1 013)	2 050
Instruments financiers de change	2 501	341
Autres instruments dérivés	743	371
Opérations de pension	(29)	(41)
Instruments évalués en valeur de marché sur option	1 450	331
<i>dont effet de la réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas (note 4.c)</i>	167	78
Incidence de la comptabilité de couverture	(35)	23
Instruments dérivés de couverture de valeur	(171)	(304)
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	136	327
Total	2 919	3 557

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des premiers semestres 2016 et 2015, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

2.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ

En millions d'euros	1er semestre 2016	1er semestre 2015
Prêts et créances, titres à revenu fixe ⁽¹⁾	697	353
Plus ou moins-values nettes de cession	697	353
Actions et autres titres à revenu variable	952	623
Produits de dividendes	350	352
Charge de dépréciation	(161)	(131)
Plus-values nettes de cession	763	402
Total	1 649	976

⁽¹⁾ Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « Marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 2.f).

Les résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres » et inscrits en résultat, représentent un gain net après effet de la provision pour participation aux excédents de l'assurance de 1 051 millions d'euros au cours du premier semestre 2016, contre un gain net de 556 millions d'euros au cours du premier semestre 2015.

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	1er semestre 2016			1er semestre 2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	13 474	(11 650)	1 824	18 120	(16 201)	1 919
Produits nets des immeubles de placement	45	(15)	30	42	(28)	14
Produits nets des immobilisations en location simple	3 778	(3 083)	695	2 977	(2 383)	594
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	426	(332)	94	402	(313)	89
Autres produits nets	755	(685)	70	742	(725)	17
Total net des produits et charges des autres activités	18 478	(15 765)	2 713	22 283	(19 650)	2 633

• Produits nets de l'activité d'assurance

En millions d'euros	1er semestre 2016	1er semestre 2015
Primes acquises brutes	11 707	12 720
Charges des prestations des contrats	(7 017)	(7 774)
Variations des provisions techniques	(1 115)	(6 687)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	(1 691)	3 736
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(197)	(116)
Autres produits et charges	137	40
Total des produits nets de l'activité d'assurance	1 824	1 919

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « Variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

2.f COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

• Coût du risque de la période

En millions d'euros	1er semestre 2016	1er semestre 2015
Dotations nettes aux dépréciations	(1 586)	(1 902)
Récupérations sur créances amorties	315	244
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(277)	(289)
Total du coût du risque de la période	(1 548)	(1 947)

Coût du risque de la période par nature d'actifs

En millions d'euros	1er semestre 2016	1er semestre 2015
Prêts et créances sur les établissements de crédit	24	(4)
Prêts et créances sur la clientèle	(1 504)	(1 878)
Actifs financiers disponibles à la vente		(12)
Instruments financiers des activités de marché	(9)	(19)
Autres actifs	(6)	(6)
Engagements par signature et divers	(53)	(28)
Total du coût du risque de la période	(1 548)	(1 947)
<i>Coût du risque sur base spécifique</i>	<i>(1 747)</i>	<i>(1 959)</i>
<i>Coût du risque sur base collective</i>	<i>199</i>	<i>12</i>

2.g IMPOT SUR LES BENEFICES

En millions d'euros	1er semestre 2016	1er semestre 2015
Charge nette des impôts courants	(1 476)	(1 286)
Charge nette des impôts différés	(108)	(560)
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	(1 584)	(1 846)

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de deux domaines d'activité opérationnels :

- **Retail Banking & Services** : ce domaine réunit les ensembles Domestic Markets et International Financial Services. L'ensemble Domestic Markets comprend les banques de détail en France (BDDF), en Italie (BNL banca commerciale), en Belgique (BDDB) et au Luxembourg (BDEL), et certains métiers spécialisés de banque de détail (Personal Investors, Leasing Solutions, et Arval). L'ensemble International Financial Services regroupe les activités de banque de détail du Groupe BNP Paribas hors zone euro, incluant Europe Méditerranée et BancWest aux Etats-Unis, ainsi que Personal Finance et les activités d'Assurance et de Gestion Institutionnelle et Privée (métiers Wealth Management, Gestion d'Actifs et Services Immobiliers) ;
- **Corporate & Institutional Banking (CIB)** : ce domaine rassemble les activités de Corporate Banking (Europe, Moyen-Orient, Afrique, Asie Pacifique et Amériques, ainsi que les activités de Corporate Finance), Global Markets (activités Fixed Income, Currency et Commodities ainsi que Equity and Prime Services), et Securities Services (spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation liés aux programmes transverses d'économie du Groupe.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue sur la base de 11% des actifs pondérés. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

Pour fournir une référence homogène avec la présentation des comptes de l'exercice 2016, la ventilation des résultats de l'exercice 2015 par pôle d'activité a été retraitée des principaux effets présentés ci-dessous comme s'ils étaient intervenus au 1er janvier 2015 :

1. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue désormais sur la base de 11% des actifs pondérés, contre 9% auparavant. Par ailleurs, l'allocation de capital du métier Assurance s'effectue à présent en référence aux normes Solvency 2.
2. Une facturation aux pôles et métiers du coût de subordination des dettes Additional Tier 1 et des dettes Tier 2 émises par le Groupe est mise en place. Le Groupe a par ailleurs fait évoluer ses modalités de facturation et de rémunération de la liquidité entre « Autres Activités » et les métiers. Les règles d'allocation des revenus et des frais de gestion de l'activité de Trésorerie au sein de CIB ont été adaptées pour tenir compte des nouvelles réglementations sur la liquidité.
3. La contribution au Fonds de Résolution Unique, la décote de la taxe systémique française et les nouvelles contributions aux fonds de garantie des dépôts de BNL bc et BDEL avaient été temporairement enregistrées dans les frais de gestion de « Autres Activités ». Ces éléments ont été alloués aux pôles et métiers.
4. Des transferts internes limités d'activités et de résultats ont été opérés, le principal étant le transfert de Cortal Consorts France de Autres Activités de Domestic Markets (Personal Investors) vers Banque de Détail en France.

Ces modifications ne changent pas les résultats d'ensemble du Groupe, mais seulement la ventilation analytique.

• **Résultats par pôle d'activité**

En millions d'euros	1er semestre 2016						1er semestre 2015					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Retail Banking & Services												
Domestic Markets												
Banque De Détail en France ⁽¹⁾	3 105	(2 207)	(145)	753	1	754	3 158	(2 195)	(175)	788	1	789
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	1 448	(875)	(516)	57		57	1 567	(890)	(639)	39	(1)	38
Banque De Détail en Belgique ⁽¹⁾	1 752	(1 297)	(66)	389	1	390	1 709	(1 253)	(34)	422	(12)	409
Autres activités de Domestic Markets ⁽¹⁾	1 342	(744)	(56)	542	21	563	1 229	(683)	(72)	473	7	480
International Financial Services												
Personal Finance	2 317	(1 155)	(470)	692	5	697	2 325	(1 190)	(580)	555	32	587
International Retail Banking												
<i>Europe Méditerranée</i> ⁽¹⁾	1 221	(858)	(183)	179	101	280	1 268	(857)	(259)	153	82	236
<i>BancWest</i> ⁽¹⁾	1 439	(1 000)	(48)	391	11	402	1 379	(922)	(35)	422	4	426
Assurance	1 067	(587)		480	106	586	1 137	(576)	(4)	557	103	660
Gestion Institutionnelle et Privée	1 465	(1 144)	6	328	21	349	1 484	(1 145)	(17)	322	26	348
Corporate & Institutional Banking												
Corporate Banking	1 965	(1 293)	(98)	574	3	577	2 003	(1 280)	(19)	705	171	875
Global Markets	2 876	(2 323)	23	575	11	586	3 412	(2 523)	(95)	794	6	800
Securities Services	901	(756)	1	147		147	913	(724)	4	192		192
Autres Activités	1 268	(477)	3	795	(19)	776	561	(653)	(22)	(115)	513	398
Total Groupe	22 166	(14 717)	(1 548)	5 901	262	6 163	22 144	(14 891)	(1 947)	5 306	931	6 237

⁽¹⁾ Banque De Détail en France, BNL banca commerciale, Banque De Détail en Belgique, Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg, Europe Méditerranée et BancWest après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Turquie et Etats-Unis.

4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2016

4.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	30 juin 2016		31 décembre 2015	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option
Portefeuille de titres	150 090	82 524	133 500	83 043
Prêts et opérations de pension	173 341	90	131 783	33
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	323 431	82 614	265 283	83 076
Portefeuille de titres	83 056		82 544	
Emprunts et opérations de pension	205 223	2 488	156 771	2 384
Dettes représentées par un titre (note 4.f)		44 747		46 330
Dettes subordonnées (note 4.f)		1 094		1 382
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers		2 477		3 022
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	288 279	50 806	239 315	53 118

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 4.c.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

En millions d'euros, au	30 juin 2016		31 décembre 2015	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	281 601	269 028	239 249	220 780
Instruments dérivés de change	50 608	48 361	44 200	44 532
Instruments dérivés de crédit	11 354	11 281	14 738	14 213
Instruments dérivés sur actions	33 385	39 658	31 077	40 242
Autres instruments dérivés	6 496	4 864	7 360	6 061
Instruments financiers dérivés	383 444	373 192	336 624	325 828

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	30 juin 2016			31 décembre 2015		
	Marchés organisés ⁽¹⁾	Gré à gré	Total	Marchés organisés ⁽¹⁾	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	12 668 314	7 600 454	20 268 768	13 257 587	8 434 019	21 691 606
Instruments dérivés de change	33 455	3 472 183	3 505 638	59 113	3 184 346	3 243 459
Instruments dérivés de crédit	241 552	891 409	1 132 961	155 129	968 859	1 123 988
Instruments dérivés sur actions	1 209 498	685 281	1 894 779	808 325	651 221	1 459 546
Autres instruments dérivés	171 197	37 635	208 832	113 251	30 267	143 518
Instruments financiers dérivés	14 324 016	12 686 962	27 010 978	14 393 405	13 268 712	27 662 117

⁽¹⁾ Inclut à hauteur de 90% les instruments dérivés négociés de gré à gré admis dans des chambres de compensation.

4.b ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

En millions d'euros, au	30 juin 2016			31 décembre 2015		
	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres à revenu fixe	247 043	(73)	17 331	239 899	(75)	13 554
Bons du Trésor et obligations d'Etat	136 663	(1)	11 038	131 269	(4)	8 559
Autres titres à revenu fixe	110 380	(72)	6 293	108 630	(71)	4 995
Actions et autres titres à revenu variable	18 366	(3 258)	3 455	19 034	(3 090)	4 238
Titres cotés	5 316	(843)	1 163	5 595	(836)	1 583
Titres non cotés	13 050	(2 415)	2 292	13 439	(2 254)	2 655
Total des actifs disponibles à la vente	265 409	(3 331)	20 786	258 933	(3 165)	17 792

La valeur brute des titres à revenu fixe dépréciés s'élève à 93 millions d'euros au 30 juin 2016 (contre 131 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Les titres Visa Europe, inscrits en titres à revenu variable non cotés au 31 décembre 2015 pour 430 millions d'euros, ont été cédés en accord avec les termes du protocole avec Visa Inc. Un résultat de cession de 597 millions d'euros avant impôt a été constaté au 1^{er} semestre 2016.

Les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres se décomposent comme suit :

En millions d'euros, au	30 juin 2016			31 décembre 2015		
	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Réévaluation non couverte des titres, comptabilisée en "Actifs financiers disponibles à la vente"	17 331	3 455	20 786	13 554	4 238	17 792
Impôts différés liés à cette réévaluation	(5 750)	(766)	(6 516)	(4 548)	(856)	(5 404)
Provision pour participation aux excédents différée des entités d'assurance, nette d'impôts différés	(9 085)	(1 003)	(10 088)	(6 960)	(1 119)	(8 079)
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé et de provision pour participation aux excédents différés pour les entités d'assurance	944	53	997	889	92	981
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	(29)		(29)	(39)		(39)
Autres variations	(66)	3	(63)	(55)	(7)	(62)
Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique "Actifs disponibles à la vente et prêts et créances reclassés"	3 345	1 742	5 087	2 841	2 348	5 189
Part du Groupe	3 209	1 728	4 937	2 735	2 331	5 066
Part des minoritaires	136	14	150	106	17	123

4.c MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DISPOSITIF DE VALORISATION

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal. Lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire (Funding Valuation Adjustment – FVA).

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

AJUSTEMENTS DE VALORISATION

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

Ajustement lié à l'incertitude de modèle : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers ;
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché ;
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dettes appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 249 millions d'euros au 30 juin 2016, à comparer à une augmentation de valeur de 416 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit un produit de 167 millions d'euros constaté en gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat (note 2.c).

CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS EVALUES A LA VALEUR DE MARCHE

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.c.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- Les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral.
- Pour les instruments dérivés, les valeurs de marché sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

En millions d'euros, au	30 juin 2016											
	Portfeuille de transaction				Portfeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portfeuille de titres	121 131	27 149	1 810	150 090	66 525	12 379	3 620	82 524	211 780	45 489	8 140	265 409
Bons du Trésor et obligations d'Etat	57 409	7 542		64 951	1 827			1 827	129 999	6 664		136 663
Valeurs mobilières adossées à des actifs ⁽¹⁾	-	9 028	1 036	10 064	-	7	-	7	-	4 287	39	4 326
CDOs / CLOs ⁽²⁾		478	1 032	1 510		7		7		15		15
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		8 550	4	8 554						4 272	39	4 311
Autres titres à revenu fixe	12 609	9 802	570	22 981	1 345	5 160	80	6 585	74 261	30 702	1 091	106 054
Actions et autres titres à revenu variable	51 113	777	204	52 094	63 353	7 212	3 540	74 105	7 520	3 836	7 010	18 366
Prêts et opérations de pension	-	172 635	706	173 341	-	90	-	90				
Prêts		549		549		90		90				
Opérations de pension		172 086	706	172 792								
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT ET DISPONIBLES A LA VENTE	121 131	199 784	2 516	323 431	66 525	12 469	3 620	82 614	211 780	45 489	8 140	265 409
Portfeuille de titres	78 753	3 981	322	83 056	-	-	-	-				
Bons du Trésor et obligations d'Etat	51 737	971		52 708								
Autres titres à revenu fixe	9 477	2 995	320	12 792								
Actions et autres titres à revenu variable	17 539	15	2	17 556								
Emprunts et opérations de pension	-	202 076	3 147	205 223	-	2 006	482	2 488				
Emprunts		3 939		3 939		2 006	482	2 488				
Opérations de pension		198 137	3 147	201 284								
Dettes représentées par un titre (note 4.f)	-	-	-	-	-	34 047	10 700	44 747				
Dettes subordonnées (note 4.f)	-	-	-	-	-	1 094	-	1 094				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	1 857	620	-	2 477				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	78 753	206 057	3 469	288 279	1 857	37 767	11 182	50 806				

En millions d'euros, au	31 décembre 2015											
	Portfeuille de transaction				Portfeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portfeuille de titres	102 232	29 517	1 751	133 500	67 177	12 123	3 743	83 043	204 988	44 625	9 320	258 933
Bons du Trésor et obligations d'Etat	48 509	4 632		53 141	1 849			1 849	125 702	5 567		131 269
Valeurs mobilières adossées à des actifs ⁽¹⁾	-	12 059	1 329	13 388	-	-	-	-	-	3 312	7	3 319
CDOs / CLOs ⁽²⁾		832	1 305	2 137						16		16
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		11 227	24	11 251						3 296	7	3 303
Autres titres à revenu fixe	12 531	10 889	238	23 658	1 405	4 949	77	6 431	71 220	32 400	1 691	105 311
Actions et autres titres à revenu variable	41 192	1 937	184	43 313	63 923	7 174	3 666	74 763	8 066	3 346	7 622	19 034
Prêts et opérations de pension	-	130 928	855	131 783	-	33	-	33				
Prêts		433		433		33		33				
Opérations de pension		130 495	855	131 350								
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT ET DISPONIBLES A LA VENTE	102 232	160 445	2 606	265 283	67 177	12 156	3 743	83 076	204 988	44 625	9 320	258 933
Portfeuille de titres	75 894	6 231	419	82 544	-	-	-	-				
Bons du Trésor et obligations d'Etat	55 724	1 383		57 107								
Autres titres à revenu fixe	5 387	4 797	417	10 601								
Actions et autres titres à revenu variable	14 783	51	2	14 836								
Emprunts et opérations de pension	-	154 499	2 272	156 771	-	2 296	88	2 384				
Emprunts		3 893		3 893		2 296	88	2 384				
Opérations de pension		150 606	2 272	152 878								
Dettes représentées par un titre (note 4.f)	-	-	-	-	-	35 137	11 193	46 330				
Dettes subordonnées (note 4.f)	-	-	-	-	-	1 382	-	1 382				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	2 415	607	-	3 022				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	75 894	160 730	2 691	239 315	2 415	39 422	11 281	53 118				

⁽¹⁾ Ces montants ne sont pas représentatifs du montant total des actifs de titrisation détenus par BNP Paribas, notamment ceux qui ont été classés au sein de la catégorie «Prêts et créances sur la clientèle» lors de leur comptabilisation initiale, et ceux ayant fait l'objet d'un reclassement.

⁽²⁾ Collateralised Debt Obligations (CDOs) – Obligations adossées à des titres de dette ; Collateralised Loan Obligations (CLOs) – Obligations adossées à des prêts

30 juin 2016								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	675	272 979	7 947	281 601	1 001	264 593	3 434	269 028
Instruments dérivés de change		50 608		50 608	2	48 280	79	48 361
Instruments dérivés de crédit		10 627	727	11 354		10 212	1 069	11 281
Instruments dérivés sur actions	8 542	23 267	1 576	33 385	6 447	28 105	5 106	39 658
Autres instruments dérivés	1 311	5 120	65	6 496	1 155	3 446	263	4 864
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	10 528	362 601	10 315	383 444	8 605	354 636	9 951	373 192
Instruments financiers dérivés de couverture	-	21 927	-	21 927	-	22 806	-	22 806

31 décembre 2015								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	626	232 907	5 716	239 249	704	217 611	2 465	220 780
Instruments dérivés de change		44 178	22	44 200	1	44 456	75	44 532
Instruments dérivés de crédit		13 677	1 061	14 738		13 022	1 191	14 213
Instruments dérivés sur actions	5 646	23 845	1 586	31 077	5 824	29 547	4 871	40 242
Autres instruments dérivés	913	6 367	80	7 360	853	4 894	314	6 061
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	7 185	320 974	8 465	336 624	7 382	309 530	8 916	325 828
Instruments financiers dérivés de couverture	-	18 063	-	18 063	-	21 068	-	21 068

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours du premier semestre 2016, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS AU SEIN DE CHAQUE NIVEAU DE LA HIÉRARCHIE

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options ...). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ainsi que la dette représentative de parts de fonds consolidés détenues par des tiers.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'Etat, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments dérivés simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- Les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés cités ci-dessus, sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction comprennent principalement le portefeuille de CLOs et de CDOs d'ABS géré en extinction. Les autres titres de Niveau 3 évalués en valeur de marché sur option ou classés au sein de la catégorie « disponibles à la vente » comprennent les parts de fonds et les actions non cotées.

Les CLOs représentent l'essentiel des titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction. La valeur de marché est déterminée au moyen d'une méthodologie prenant en considération les prix indicatifs externes disponibles et les flux de trésorerie attendus actualisés. Les taux constants de remboursements anticipés figurent parmi les principaux paramètres non observables requis pour modéliser les flux de trésorerie des actifs sous-jacents. Les autres paramètres non observables sont l'écart de spread entre instruments cash et instruments dérivés (base cash contre synthétique) et les taux d'actualisation.

Les actifs en collatéral des CDOs d'ABS se composent de crédits immobiliers commerciaux, de Commercial Mortgage Backed Securities – CMBS et de Residential Mortgage Backed Securities – RMBS. La valeur de marché des CDOs est déterminée, selon la qualité du collatéral, en utilisant une approche fondée sur les valeurs liquidatives et sur les flux de trésorerie attendus actualisés.

Pour les RMBS, les valeurs liquidatives sont obtenues dans une large mesure à partir de sources externes, tandis que pour les crédits immobiliers commerciaux, elles sont déterminées à partir de l'évaluation indépendante d'un prestataire externe.

L'approche fondée sur les flux de trésorerie attendus actualisés utilise aussi bien des hypothèses internes que des sources externes indépendantes pour déterminer les flux futurs de trésorerie attendus sur les actifs sous-jacents. L'application à ces prévisions des cascades des CDOs modélisés par des plates-formes externes permet de déterminer les flux de trésorerie attendus pour chaque tranche de CDO considérée. La valeur de marché nécessite également la formulation d'hypothèses sur la base cash contre synthétique et les taux d'actualisation.

Les parts de fonds correspondent aux fonds immobiliers pour lesquels l'évaluation des investissements sous-jacents n'est pas fréquente, ainsi qu'aux fonds alternatifs (*hedge funds*) pour lesquels la mise à disposition de l'actif net réévalué n'est pas fréquente.

Enfin, les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne présentés comme des titres non cotés dans la note 4.b, mais qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Opérations de pensions principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les données disponibles telles que la base cash contre synthétique de paniers d'obligations équivalentes, les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- **Instruments dérivés de taux d'intérêt :** les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité



plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.

- **Instruments dérivés de crédit (CDS) :** il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.
- **Instruments dérivés sur actions :** l'essentiel de l'exposition est constituée de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés structurés classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **Les options de taux structurés** sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés structurés long terme sont également classés en Niveau 3.
- **Les instruments dérivés hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC). La valorisation des PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché.
- **Les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes.
- **Les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe.
- **Les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage.



- La valorisation des **CDOs de tranches « sur mesure » (bespoke CDOs)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés.
- **Les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables.
- **Les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces instruments dérivés structurés font l'objet d'ajustements de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)

Les ajustements de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude y associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3. C'est notamment le cas de certains instruments de taux d'intérêt simples faiblement collatéralisés et de durée résiduelle très longue.

Pour tous ces produits de niveau 3, le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.



Classes d'instruments	Évaluation au bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de niveau 3 considérés	Moyenne pondérée		
	Actif	Passif							
Portefeuille titres (CDOs, CLOs)	1 032		Obligations adossées à des prêts (CLOs) Obligations adossées à des actifs de titrisation (CDOs d'ABSs) incluant notamment des RMBSs, CMBSs et Prêts immobiliers commerciaux	Combinaison d'une approche par les valeurs liquidatives et d'une approche fondée sur les flux de trésorerie attendus	Taux d'actualisation	27 pb à 1 311 pb (1)	201 pb (a)		
					Taux constant de remboursements (CLOs)	0 à 10%	10% (b)		
					Base de financement cash / synthétique (€)	4 pb à 10 pb	non significatif		
Opérations de pension	706	3 147	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes.	Spread des opérations de pensions à long terme sur les obligations privées (haut rendement, investment grade) et sur les ABSs	0 pb à 107 pb	69 pb (c)		
Instruments dérivés de taux	7 947	3 434	Instruments dérivés hybrides change / taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	13% à 56%	39% (c)		
					Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée	0,7% à 10,3 %	(d)
							Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,3 % à 1,7 %	
					Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité à terme des taux d'intérêt	0,3 % à 0,7 %	(d)
					Swaps de titrisation (balance guaranteed) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés Actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux constants de remboursements anticipés	0,0% à 40%	9% (a)
Instruments dérivés de crédit	727	1 069	CDOs et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO	20% à 99%	(d)		
					Corrélation du défaut inter-régions	80% à 90%	90% (a)		
					Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0 à 25%	(d)		
					Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corrélation des défaillances	50% à 91%	61% (c)
					Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans)	55 pb à 297 pb (2)	227 pb (a)
		Courbes CDS non liquides (sur les principales échéances)	6 pb à 896 pb (3)	164 pb (a)					
Instruments dérivés sur actions	1 576	5 106	Instruments dérivés simples et structurés sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Volatilité non observable des actions	0% à 88% (4)	(d)		
					Corrélation non observable des actions	15% à 98%	64% (a)		

(1) Le bas de la fourchette est relatif aux titres de maturité courte, tandis que le haut de la fourchette est lié aux CDOs d'ABSs américains, dont la valeur n'est pas significative au bilan puisque leurs prix sont pratiquement nuls. Si l'on extrait ces données, le taux d'actualisation se situe entre 28 pb et 745pb.

(2) Le haut de la fourchette est lié à une position bilantielle et nette en risque non significative sur un corporate européen. Le reste de la position est essentiellement sur des émetteurs souverains.

(3) Le haut de la fourchette est lié à un émetteur du secteur de l'Energie qui représente une part négligeable du bilan (CDSs avec des sous-jacents non liquides). Si l'on extrait ce facteur de risque ayant le spreads le plus élevé, le haut de la fourchette serait à 800 pb.

(4) Le haut de la fourchette est lié à trois actions qui représentent une part négligeable du bilan sur les options avec des sous-jacents action. Si l'on extrait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 80 %.

(a) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actuelle ou notionnel)

(b) Le haut de la fourchette est lié aux CLOs qui représentent l'essentiel de cette exposition

(c) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille

(d) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données

TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1er janvier 2015 et le 30 juin 2016 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
Situation au 31 décembre 2014	19 955	2 803	9 233	31 991	(25 479)	(11 732)	(37 211)
Achats	4 818	4 161	2 019	10 998	-	-	-
Emissions	-	-	-	-	(2 128)	(9 021)	(11 149)
Ventes	(2 291)	(3 470)	(1 292)	(7 053)	-	-	-
Règlements ⁽¹⁾	(11 355)	(89)	(999)	(12 443)	15 159	8 519	23 678
Transferts vers le niveau 3	1 012	130	245	1 387	(463)	(1 607)	(2 070)
Transferts hors du niveau 3	(1 750)	(63)	(440)	(2 253)	1 440	2 464	3 904
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(1 778)	122	(162)	(1 818)	1 339	250	1 589
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	1 834	149	(58)	1 925	(716)	83	(633)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	626	-	131	757	(759)	(237)	(996)
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres	-	-	643	643	-	-	-
Situation au 31 décembre 2015	11 071	3 743	9 320	24 134	(11 607)	(11 281)	(22 888)
Achats	740	819	584	2 143	-	-	-
Emissions	-	-	-	-	(2 565)	(2 642)	(5 207)
Ventes	(682)	(784)	(1 497)	(2 963)	-	-	-
Règlements ⁽¹⁾	(2 337)	(22)	(221)	(2 580)	(2 113)	1 448	(665)
Transferts vers le niveau 3	213	39	539	791	(256)	(167)	(423)
Transferts hors du niveau 3	(585)	(198)	(618)	(1 401)	269	1 093	1 362
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(458)	3	(140)	(595)	2 595	(108)	2 487
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	5 071	20	(13)	5 078	526	458	984
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(202)	-	(43)	(245)	(262)	17	(245)
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres	-	-	229	229	(7)	-	(7)
Situation au 30 juin 2016	12 831	3 620	8 140	24 591	(13 420)	(11 182)	(24 602)

⁽¹⁾ Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés à la juste valeur incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie. La revue des critères de classement pour les opérations de pension a conduit à reclasser en Niveau 2 certains contrats pour lesquels l'incertitude liée à l'observation des paramètres est très peu significative.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments à la juste valeur reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

SENSIBILITE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHESES RAISONNABLEMENT POSSIBLES

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	30 juin 2016		31 décembre 2015	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Bons du Trésor et obligations d'Etat				
Valeurs mobilières adossées à des actifs	+/-22		+/-27	
CDOs / CLOs	+/-21		+/-26	
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs	+/-1		+/-1	
Autres titres à revenu fixe	+/-3	+/-11	+/-3	+/-17
Actions et autres titres à revenu variable	+/-37	+/-70	+/-39	+/-76
Pensions	+/-24		+/-14	
Instruments financiers dérivés	+/-1 042		+/-856	
Instruments dérivés de taux	+/-808		+/-623	
Instruments dérivés de crédit	+/-59		+/-45	
Instruments dérivés sur actions	+/-170		+/-179	
Autres instruments dérivés	+/-5		+/-9	
Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3	+/-1 128	+/-81	+/-939	+/-93

MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (« *Day One Profit* ») couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au Niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2015	Marge différée sur les transactions de l'exercice	Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	Marge différée au 30 juin 2016
Instruments dérivés de taux	316	34	(60)	290
Instruments dérivés de crédit	119	23	(14)	128
Instruments dérivés sur actions	313	60	(64)	309
Autres instruments dérivés	8	2	(3)	7
Instruments financiers dérivés	756	119	(141)	734

4.d OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

- Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit**

En millions d'euros, au	30 juin 2016	31 décembre 2015
Comptes à vue	8 475	9 346
Prêts ⁽¹⁾	31 596	31 780
Opérations de pension	16 110	2 542
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	56 181	43 668
<i>dont encours douteux</i>	372	355
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit	(214)	(241)
provisions spécifiques	(196)	(203)
provisions collectives	(18)	(38)
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	55 967	43 427

⁽¹⁾ Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales pour 1 766 millions d'euros au 30 juin 2016 (1 665 millions d'euros au 31 décembre 2015).

- Dettes envers les établissements de crédit**

En millions d'euros, au	30 juin 2016	31 décembre 2015
Comptes à vue	13 004	8 527
Emprunts	78 666	70 109
Opérations de pension	6 838	5 510
Total des dettes envers les établissements de crédit	98 508	84 146

4.e PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

• Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros, au	30 juin 2016	31 décembre 2015
Comptes ordinaires débiteurs	48 317	46 790
Prêts consentis à la clientèle	641 345	628 796
Opérations de pension	2 270	5 448
Opérations de location-financement	27 826	27 657
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	719 758	708 691
<i>dont encours douteux</i>	41 311	41 251
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	(26 454)	(26 194)
provisions spécifiques	(23 175)	(22 730)
provisions collectives	(3 279)	(3 464)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	693 304	682 497

• Dettes envers la clientèle

En millions d'euros, au	30 juin 2016	31 décembre 2015
Comptes ordinaires créditeurs	411 711	399 364
Comptes d'épargne	138 487	135 254
Comptes à terme et assimilés	164 667	160 498
Opérations de pension	10 731	5 193
Total des dettes envers la clientèle	725 596	700 309

4.f DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

DETTES COMPTABILISÉES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT (note 4.a)

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	Montant ⁽²⁾ admis en Tier 1	Montant ⁽²⁾ admis en Tier 2	30 juin 2016	31 décembre 2015
En millions d'euros										
Dettes représentées par un titre									44 747	46 330
Dettes subordonnées							198	253	1 094	1 382
- Dettes subordonnées remboursables			⁽³⁾				-	209	427	473
- Dettes subordonnées perpétuelles							198	44	667	909
BNP Paribas Fortis déc-07	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 pb		A	198		623	889
Autres								44	44	20

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

⁽²⁾ Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment la valeur du risque de crédit propre et l'amortissement des instruments.

⁽³⁾ Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Les dettes subordonnées perpétuelles comptabilisées en valeur de marché par résultat sont principalement constituées de l'émission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas.

Le 7 mai 2015, BNP Paribas et Ageas ont conclu un nouvel accord, permettant à BNP Paribas de racheter les CASHES encore en circulation, sous la condition de les convertir en actions Ageas, se traduisant par un règlement proportionnel du contrat de RPN par Ageas à BNP Paribas. Cet accord viendra à expiration fin 2016.

Le 24 juillet 2015, BNP Paribas a obtenu l'autorisation préalable de la Banque Centrale Européenne pour procéder au rachat de CASHES dans la limite de 200 millions d'euros de nominal. Au cours du premier semestre 2016, cette autorisation a été utilisée à hauteur de 164 millions d'euros, dont 124 millions d'euros convertis en actions Ageas.

Au 30 juin 2016, du fait de cette autorisation préalable, la dette est admise en fonds propres prudentiels Tier 1 pour 198 millions d'euros (compte tenu des dispositions transitoires).

Le 8 juillet 2016, BNP Paribas a obtenu une nouvelle autorisation de la Banque Centrale Européenne pour procéder au rachat de CASHES dans la limite totale de 200 millions d'euros de nominal. Cette autorisation se substitue à la précédente.

DETTES COMPTABILISEES AU COUT AMORTI

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons (1)	Montant (2) admis en Tier 1	Montant (2) admis en Tier 2	30 juin 2016	31 décembre 2015	
En millions d'euros											
Dettes représentées par un titre									166 452	159 447	
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission									91 486	80 488	
Titres de créances négociables									91 486	80 488	
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									74 966	78 959	
Titres de créances négociables									70 019	70 918	
Emprunts obligataires									4 947	8 041	
Dettes subordonnées								- 12 160	18 471	16 544	
- Dettes subordonnées remboursables									- 11 344	16 604	14 700
- Titres subordonnés perpétuels									- 594	1 610	1 613
BNP Paribas SA oct-85	EUR	305	-	TMO - 0,25%	-	B	254		254	254	
BNP Paribas SA sept-86	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075%	-	C	247		247	252	
BNP Paribas Cardif nov - 14	EUR	1 000	nov.-25	4,032%	Euribor 3 mois + 393 pb	D			1 000	1 000	
Autres								93	109	107	
- Titres participatifs									- 222	222	222
BNP Paribas SA juil-84 (4)	EUR	337	-	(5)	-	NA	215		215	215	
Autres								7	7	7	
- Frais et commissions, dettes rattachées									-	35	9

(1) Conditions suspensives de versement des coupons

- B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.
- C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.
- D Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'événements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiements. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces événements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.

(2) Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment l'amortissement des instruments.

(3) Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

(4) Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

(5) En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85% du TMO et un maximum de 130% du TMO.

4.g IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	30 juin 2016	31 décembre 2015
Impôts courants	1 177	1 487
Impôts différés	6 305	6 378
Actifs d'impôts courants et différés	7 482	7 865
Impôts courants	1 357	826
Impôts différés	2 384	2 167
Passifs d'impôts courants et différés	3 741	2 993

4.h COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	30 juin 2016	31 décembre 2015
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	74 267	65 590
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	26 226	11 798
Comptes d'encaissement	513	446
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 928	2 909
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	6 150	5 062
Autres débiteurs et actifs divers	23 601	22 213
Total des comptes de régularisation et actifs divers	133 685	108 018
Dépôts de garantie reçus	60 073	50 284
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	16 791	7 337
Comptes d'encaissement	1 569	1 085
Charges à payer et produits constatés d'avance	7 841	7 697
Autres créditeurs et passifs divers	24 535	22 226
Total des comptes de régularisation et passifs divers	110 809	88 629

4.i ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	1er semestre 2016
Valeur nette comptable en début de période	10 316
Acquisitions	(20)
Cessions	-
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(54)
Effets des variations de parités monétaires	(129)
Autres mouvements	3
Valeur nette comptable en fin de période	10 116
Valeur brute comptable	12 863
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(2 747)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensemble homogène de métiers de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciations comptabilisées au cours du premier semestre 2016
	30 juin 2016	31 décembre 2015	
Retail Banking & Services	8 980	9 141	(54)
Domestic Markets	1 224	1 275	
<i>Arval</i>	533	581	
<i>Leasing Solutions</i>	136	139	
<i>Personal Investors</i>	549	549	
<i>Autres</i>	6	6	
International Financial Services	7 756	7 866	(54)
<i>Assurance</i>	296	298	
<i>BancWest</i>	4 496	4 581	
<i>Bank BGŻ BNP Paribas</i>	127	131	
<i>Investment Partners</i>	174	177	
<i>Personal Finance</i>	1 329	1 291	
<i>Personal Finance - partenariat testé spécifiquement</i>	384	438	(54)
<i>Real Estate</i>	372	377	
<i>Turk Ekonomi Bankasi A.S</i>	222	223	
<i>Wealth Management</i>	319	319	
<i>Autres</i>	37	31	
Corporate & Institutional Banking	1 133	1 172	-
<i>Corporate Banking</i>	277	278	
<i>Global Markets</i>	427	433	
<i>Securities Services</i>	429	461	
Autres Activités	3	3	
Total des écarts d'acquisition	10 116	10 316	(54)
Variation des écarts d'acquisition portée en résultat			(54)

4.j PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

• Provisions pour risques et charges par nature

En millions d'euros, au	31 déc. 2015	Dotations nettes aux provisions	Utilisations des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	30 juin 2016
Provisions sur engagements sociaux	6 681	527	(337)	718	(49)	7 540
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	169	4				173
Provisions au titre des engagements de crédit	975	63	(23)		(21)	994
Provisions pour litiges	1 590	(59)	(157)		(33)	1 341
Autres provisions pour risques et charges	1 930	90	(160)		7	1 867
Total des provisions pour risques et charges	11 345	625	(677)	718	(96)	11 915

4.k COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau suivant présente les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.



En millions d'euros, au 30 juin 2016	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	150 090		150 090			150 090
Prêts	549		549			549
Opérations de pension	268 942	(96 150)	172 792	(29 016)	(139 091)	4 685
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	82 614		82 614			82 614
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	600 704	(195 333)	405 371	(311 438)	(41 908)	52 025
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	750 813	(1 542)	749 271	(3 086)	(14 797)	731 388
<i>Dont opérations de pension</i>	18 661	(281)	18 380	(3 086)	(14 795)	499
Comptes de régularisation et actifs divers	135 018	(1 333)	133 685		(45 654)	88 031
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	74 267		74 267		(45 654)	28 613
Autres actifs non soumis à compensation	477 617		477 617			477 617
TOTAL ACTIF	2 466 347	(294 358)	2 171 989	(343 540)	(241 450)	1 586 999

En millions d'euros, au 30 juin 2016	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	83 056		83 056			83 056
Emprunts	3 939		3 939			3 939
Opérations de pension	297 434	(96 150)	201 284	(29 525)	(166 734)	5 025
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	50 806		50 806			50 806
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	591 331	(195 333)	395 998	(311 438)	(48 574)	35 986
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	825 646	(1 542)	824 104	(2 577)	(14 554)	806 973
<i>Dont opérations de pension</i>	17 850	(281)	17 569	(2 577)	(14 554)	438
Comptes de régularisation et passifs divers	112 142	(1 333)	110 809		(42 459)	68 350
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	60 073		60 073		(42 459)	17 614
Autres dettes non soumises à compensation	400 553		400 553			400 553
TOTAL DETTES	2 364 907	(294 358)	2 070 549	(343 540)	(272 321)	1 454 688



En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	133 500		133 500			133 500
Prêts	433		433			433
Opérations de pension	252 675	(121 325)	131 350	(19 161)	(111 526)	663
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	83 076		83 076			83 076
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	486 881	(132 194)	354 687	(272 364)	(34 620)	47 703
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	727 212	(1 288)	725 924	(1 165)	(6 784)	717 975
<i>Dont opérations de pension</i>	7 990		7 990	(1 165)	(6 784)	41
Comptes de régularisation et actifs divers	108 703	(685)	108 018		(38 335)	69 683
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	65 590		65 590		(38 335)	27 255
Autres actifs non soumis à compensation	457 205		457 205			457 205
TOTAL ACTIF	2 249 685	(255 492)	1 994 193	(292 690)	(191 265)	1 510 238

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	82 544		82 544			82 544
Emprunts	3 893		3 893			3 893
Opérations de pension	274 203	(121 325)	152 878	(18 996)	(130 494)	3 388
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	53 118		53 118			53 118
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	479 090	(132 194)	346 896	(272 364)	(38 496)	36 036
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	785 743	(1 288)	784 455	(1 330)	(9 136)	773 989
<i>Dont opérations de pension</i>	10 703		10 703	(1 330)	(9 136)	237
Comptes de régularisation et passifs divers	89 314	(685)	88 629		(34 730)	53 899
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	50 284		50 284		(34 730)	15 554
Autres dettes non soumises à compensation	381 703		381 703			381 703
TOTAL DETTES	2 149 608	(255 492)	1 894 116	(292 690)	(212 856)	1 388 570

5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

5.a ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 30 juin 2016 à 2 492 925 268 euros, divisé en 1 246 462 634 actions de 2 euros de nominal chacune (contre 2 492 770 306 euros et 1 246 385 153 actions au 31 décembre 2015).

- **Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction ⁽¹⁾		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2014	2 971 853	140	(3 243 468)	(160)	(271 615)	(20)
Acquisitions effectuées	478 402	24			478 402	24
Cessions effectuées	(444 829)	(22)			(444 829)	(22)
Actions remises au personnel	(1 340 114)	(59)			(1 340 114)	(59)
Autres mouvements			4 880 552	249	4 880 552	249
Actions détenues au 30 juin 2015	1 665 312	83	1 637 084	89	3 302 396	172
Acquisitions effectuées	417 324	23			417 324	23
Cessions effectuées	(458 763)	(25)			(458 763)	(25)
Actions remises au personnel						
Autres mouvements			(1 799 013)	(98)	(1 799 013)	(98)
Actions détenues au 31 décembre 2015	1 623 873	81	(161 929)	(9)	1 461 944	72
Acquisitions effectuées	985 893	43			985 893	43
Cessions effectuées	(988 893)	(44)			(988 893)	(44)
Actions remises au personnel	(731 055)	(35)			(731 055)	(35)
Autres mouvements			(1 714 318)	(66)	(1 714 318)	(66)
Actions détenues au 30 juin 2016	889 818	45	(1 876 247)	(75)	(986 429)	(30)

⁽¹⁾ Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négociation et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au 30 juin 2016, le Groupe BNP Paribas était vendeur net de 986 429 actions BNP Paribas représentant 30 millions d'euros qui ont été portés en augmentation des capitaux propres.

Dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF, conclu avec Exane BNP Paribas, 985 893 actions ont été achetées au cours du premier semestre 2016 au prix moyen de 43,74 euros et 988 893 actions ont été vendues au prix moyen de 43,95 euros. Au 30 juin 2016, 97 000 titres représentant 4 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1er janvier 2016 au 30 juin 2016, 731 055 actions ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions de performance à leurs bénéficiaires.

- **Actions de préférence et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1**

- Actions de préférence émises par les filiales étrangères du Groupe

BNP Paribas Personal Finance a procédé en 2004 à deux émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire d'une structure dédiée de droit anglais contrôlée de façon exclusive. Depuis la première date de call, les actions peuvent être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque date de tombée du coupon trimestriel.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80	TEC 10 ⁽¹⁾ + 1,35%	10 ans TEC 10 ⁽¹⁾ + 1,35%
Total au 30 juin 2016			73 ⁽²⁾		

⁽¹⁾ TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

⁽²⁾ Valeur en date de prise de contrôle du groupe LaSer.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée émis par BNP Paribas SA

BNP Paribas a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe, fixe révisable ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les cinq ans. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon flottant indexé sur Euribor, Libor ou un taux de swap ou un coupon fixe.

Le 17 juin 2015, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions d'euros. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,125%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 7 ans. En cas de non-remboursement en 2022, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap euro à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 29 juin 2015, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juin 2005, pour un montant de 1 070 millions de dollars, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,186%.

Le 19 août 2015, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 500 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,375%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans. En cas de non-remboursement en 2025, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 30 mars 2016, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 500 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,625%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2021, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Les 12 et 19 avril 2016, BNP Paribas SA a remboursé les émissions d'avril 2006, pour un montant respectivement de 549 millions d'euros et de 450 millions de livres sterling, à leur première date de call. Ces émissions offraient aux souscripteurs une rémunération à taux fixe respectivement de 4,73% et de 5,945%.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875%	6 ans	4,875%
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25%	6 ans	6,250%
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45%	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920%
Juillet 2006	GBP	163	annuelle	5,954%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,810%
Avril 2007	EUR	638	annuelle	5,019%	10 ans	Euribor 3 mois + 1,720%
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5%	5 ans	6,50%
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195%	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290%
Octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850%
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750%
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,57%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,925%
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Juin 2015	EUR	750	semestrielle	6,125%	7 ans	Swap EUR 5 ans + 5,230%
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375%	10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150%
Mars 2016	USD	1 500	semestrielle	7,625%	5 ans	Swap USD 5 ans + 6,314%
Total au 30 juin 2016 en contre valeur euro historique		7 969 ⁽¹⁾				

⁽¹⁾ Net des titres auto détenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015 cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 30 juin 2016, le Groupe BNP Paribas détenait 37 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

- **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	1er semestre 2016	1er semestre 2015
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽¹⁾	4 277	4 002
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 246 099 599	1 241 909 627
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	197 800	1 141 403
- Plan d'option de souscription d'actions	195 837	446 569
- Plan d'actions de performance	1 963	694 834
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 246 297 399	1 243 051 030
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	3,43	3,22
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	3,43	3,22

⁽¹⁾ Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende, ainsi que de l'effet change associé comptabilisé directement en capitaux propres.

Le dividende par action versé en 2016 au titre du résultat de l'exercice 2015 s'est élevé à 2,31 euros, contre 1,50 euro versé en 2015 au titre du résultat de l'exercice 2014.

5.b PASSIFS EVENTUELS : PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions, et vise au recouvrement de fonds prétendument transférés aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations. Le liquidateur de BLMIS prétend qu'en vertu du droit fédéral américain des procédures collectives et du droit de l'Etat de New York, les paiements effectués en faveur des entités du Groupe BNP Paribas sont nuls et recouvrables. Au total, ces recours visent au recouvrement d'une somme d'environ 1,3 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

Plusieurs litiges et investigations sont en cours relatifs à la restructuration du groupe Fortis, aujourd'hui Ageas, dont BNP Paribas Fortis ne fait plus partie, et à des événements intervenus avant que BNP Paribas Fortis ne fasse partie du Groupe BNP Paribas. Parmi ces litiges figurent des actions engagées aux Pays-Bas et en Belgique par des groupes d'actionnaires à l'encontre d'Ageas et, entre autres, à l'encontre de BNP Paribas Fortis, en raison de son rôle de coordinateur global de Fortis (aujourd'hui Ageas) dans le cadre de son augmentation de capital réalisée en octobre 2007, pour le financement partiel de l'acquisition d'ABN Amro Bank N.V. Ces groupes d'actionnaires prétendent notamment qu'il y a eu une défaillance dans la communication financière comme, entre autres, la révélation relative à l'exposition aux subprimes. Le 14 mars 2016, Ageas a annoncé avoir conclu avec les représentants de certains groupes d'actionnaires une proposition de règlement des procédures civiles liées à l'ancien groupe Fortis pour les événements de 2007 et 2008. Ce règlement s'adresse à tous les actionnaires Fortis qui ont détenu des actions entre le 28 février 2007 et le 14 octobre 2008, peu importe qu'ils fassent ou non partie d'un groupe d'actionnaires représenté lors de la négociation du règlement. Les parties demanderont à la Cour d'Appel d'Amsterdam de déclarer le règlement contraignant pour tous les actionnaires Fortis qui peuvent y participer, conformément à la loi néerlandaise sur le règlement collectif des dommages de masse (« Wet Collectieve Afwikkeling Massaschade » ou « WCAM »). BNP Paribas Fortis figure parmi les bénéficiaires qui pourront se prévaloir de ce règlement, s'il devient définitif. Dans l'intervalle, les procédures civiles pendantes aux Pays-Bas et la procédure initiée par Deminor en Belgique sont suspendues.

Une action judiciaire est également en cours en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de Fortis contre la Société fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de Commerce de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis.

Les autorités de régulation et judiciaires de plusieurs pays mènent actuellement des enquêtes ou procèdent à des demandes d'informations auprès d'un certain nombre d'institutions financières concernant les opérations sur les marchés des changes, et en particulier sur une éventuelle collusion entre les institutions financières pour manipuler certains taux de change de référence. La Banque a reçu à ce jour des demandes d'informations à ce sujet de la part des autorités de régulation et judiciaires du Royaume-Uni, des États-Unis, de plusieurs pays de la région Asie-Pacifique ainsi que de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne. La Banque coopère aux enquêtes et répond aux demandes d'informations. En novembre 2014 le Financial Conduct Authority au Royaume-Uni, en décembre 2014 le Hong Kong Monetary Authority, et en octobre 2015 la Financial Services Agency au Japon ont indiqué avoir interrompu leur enquête à l'égard de BNP Paribas. En outre, la Banque conduit actuellement sa propre revue interne sur les opérations de change. Alors même que cette revue est en cours, la Banque n'est actuellement pas en mesure de prédire l'issue de ces enquêtes et procédures, ni leur impact potentiel.

La Banque, ainsi qu'un certain nombre d'autres institutions financières, a été assignée au civil, dans le cadre de plusieurs actions collectives (« consolidated civil class action » ou « action collective consolidée ») déposées à partir de mars 2014 devant l'US District Court de New York, par des collectifs de demandeurs alléguant une manipulation des marchés des changes. Il est à noter que les procédures US anti-trust prévoient que tous les défendeurs sont responsables conjointement et solidairement. Sans aucune reconnaissance de responsabilité, la Banque ainsi qu'un certain nombre de ses codéfendeurs sont finalement parvenus à un accord avec le représentant des plaignants en vue de mettre un terme à

cette action collective consolidée. L'accord transactionnel conclu par la Banque pour un montant de 115 millions de dollars américains a été homologué (*Preliminary Settlement Order*) par l'US District Court de New York en décembre 2015.

Dans le cadre de l'investigation menée par la Commission européenne pour entente alléguée sur le marché des Credit Default Swaps (CDS) entre diverses banques d'investissement, dont BNP Paribas, investigation dont la clôture à l'égard desdites banques a été annoncée par la Commission le 4 décembre 2015, plusieurs actions collectives (« class actions ») ont été introduites aux États-Unis à l'encontre de ces mêmes acteurs. Il est à noter que s'agissant d'une procédure anti-trust, les défendeurs sont responsables conjointement et solidairement. Sans aucune reconnaissance de responsabilité, la Banque ainsi que l'ensemble de ses codéfendeurs sont finalement parvenus à un accord avec le représentant des « plaintiffs » en vue de mettre un terme à ces actions collectives. L'accord transactionnel conclu par la Banque pour un montant de 89 millions de dollars américains a été homologué (*Preliminary Settlement Order*) par l'US District Court de New York en octobre 2015.

5.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Aucune opération significative de regroupement d'entreprise n'a eu lieu au cours des premiers semestres 2016 et 2015.

5.d INTERETS MINORITAIRES

- Intérêts minoritaires significatifs**

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros	30 juin 2016	1er semestre 2016						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	69 603	737	228	246	34%	72	81	67
Autres intérêts minoritaires						133	118	31
TOTAL						205	199	98

En millions d'euros	31 décembre 2015	1er semestre 2015						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	67 485	786	239	227	34%	84	74	75
Autres intérêts minoritaires						104	149	46
TOTAL						188	223	121

- Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

Aucune opération de restructuration interne significative n'a eu lieu au cours des premiers semestres 2016 et 2015.

- **Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle modifiant la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros, au	1er semestre 2016		1er semestre 2015	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
UkrSibbank Public JSC				
Cession de 40% du capital d'UkrSibbank suivie d'une augmentation de capital souscrite par l'ensemble des actionnaires.	(102)	34		
Autres	(1)	3	3	(7)
Total	(103)	37	3	(7)

Le 23 juin 2016, le Conseil d'Administration du Groupe BNP Paribas a donné son accord pour lancer l'introduction en bourse de First Hawaiian Inc. sous réserve des conditions de marché et des autorisations réglementaires. Cette opération pourrait conduire à la cession partielle, sans perte de contrôle, de 15% à 17% du capital de l'entité au cours du deuxième semestre 2016.

- **Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 696 millions d'euros au 30 juin 2016 contre 707 millions d'euros au 31 décembre 2015.

5.e VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 30 juin 2016. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au 30 juin 2016	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.d)		55 935	13	55 948	55 967
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.e) ⁽¹⁾	685	49 947	631 646	682 278	666 483
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 087	152		8 239	7 085
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit (note 4.d)		98 625		98 625	98 508
Dettes envers la clientèle (note 4.e)		726 461		726 461	725 596
Dettes représentées par un titre (note 4.f)	61 311	106 294		167 605	166 452
Dettes subordonnées (note 4.f)	7 508	10 395		17 903	18 471

⁽¹⁾ Hors location financement

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.d)		43 337	45	43 382	43 427
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.e) ⁽¹⁾	694	50 272	615 589	666 555	655 898
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 866	152	-	9 018	7 757
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit (note 4.d)		84 386		84 386	84 146
Dettes envers la clientèle (note 4.e)		701 207		701 207	700 309
Dettes représentées par un titre (note 4.f)	50 334	110 580		160 914	159 447
Dettes subordonnées (note 4.f)	8 281	8 061		16 342	16 544

⁽¹⁾ Hors location financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.c.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

5.f PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	30 juin 2016				31 décembre 2015			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
France									
BNP Paribas SA	France								
BNP Paribas SA (succ. Afrique du Sud)	Afrique du Sud	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Arabie Saoudite)	Arab. Saoudite	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Argentine)	Argentine	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Australie)	Australie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Bahreïn)	Bahreïn	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Belgique)	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Canada)	Canada	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Emirats Arabes Unis)	Emirats Arabes Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Espagne)	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Hongrie)	Hongrie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Iles Cayman)	Iles Cayman	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Inde)	Inde	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Irlande)	Irlande	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Italie)	Italie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Japon)	Japon	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Jersey)	Jersey	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Koweït)	Koweït	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Malaisie)	Malaisie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Monaco)	Monaco	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Norvège)	Norvège							S1	
BNP Paribas SA (succ. Panama)	Panama	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Philippines)	Philippines	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Pologne)	Pologne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Portugal)	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Qatar)	Qatar	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. République de Corée)	Rép. de Corée	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Singapour)	Singapour	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Taïwan)	Taïwan	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Thaïlande)	Thaïlande	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Viet Nam)	Viet Nam	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Retail Banking & Services									
Domestic Markets									
Banque de Détail en France									
Banque de Wallis et Futuna	France	IG	(1)	51,0%	51,0%	IG	(1)	51,0%	51,0%
BNP Paribas Développement	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Factor	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Factor (succ. Espagne)	Espagne	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Factor AS	Danemark	ME*		100%	100%	ME*		100%	100%
BNP Paribas Factor Portugal	Portugal	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Guadeloupe	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Guyane	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Martinique	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Nouvelle Calédonie	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Réunion	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
Portparc Société de Bourse	France	IG	(1)	51,0%	51,0%	IG	(1)	51,0%	51,0%
Société Alsacienne de Développement et d'Expansion	France	IG		100%	100%	IG		100%	65,9%
Banque de Détail en Belgique									
Alpha Card SCRL	Belgique	ME		50,0%	50,0%	ME		50,0%	50,0%
Belgian Mobile Wallet	Belgique					S3		20,0%	20,0%
BNP Paribas Commercial Finance Ltd	Royaume-Uni	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNP Paribas Factor Deutschland BV	Pays-Bas	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNP Paribas Factor GmbH	Allemagne	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNP Paribas Factoring Coverage Europe Holding NV	Pays-Bas	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNP Paribas Fortis	Belgique	IG		99,9%	99,9%	IG		99,9%	99,9%
BNP Paribas Fortis (succ. Allemagne)	Allemagne	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNP Paribas Fortis (succ. Autriche)	Autriche	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNP Paribas Fortis (succ. Danemark)	Danemark	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNP Paribas Fortis (succ. Espagne)	Espagne	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNP Paribas Fortis (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNP Paribas Fortis (succ. Finlande)	Finlande	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNP Paribas Fortis (succ. Iles Cayman)	Iles Cayman								S1
BNP Paribas Fortis (succ. Norvège)	Norvège	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNP Paribas Fortis (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNP Paribas Fortis (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNP Paribas Fortis (succ. Roumanie)	Roumanie	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNP Paribas Fortis (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni								S1
BNP Paribas Fortis (succ. Suède)	Suède	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNP Paribas Fortis Factor NV	Belgique	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNP Paribas Fortis Funding SA	Luxembourg	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
Postbanque	Belgique	ME	(3)	50,0%	50,0%	ME	(3)	50,0%	50,0%
Demetris NV	Belgique	ME*		100%	99,9%	ME*		100%	99,9%
Immobilière Sauvinière SA	Belgique	ME*		100%	99,9%	ME*		100%	99,9%
Entités Structurées									
BASS Master Issuer NV	Belgique	IG		-	-	IG		-	-
Esmele Master Issuer	Belgique	IG		-	-	IG		-	-

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

E1	Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
E2	Création d'entité
E3	Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

S1	Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S2	Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3	Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)
S4	Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

V1	Acquisition complémentaire
V2	Cession partielle
V3	Dilution
V4	Retour

ME* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Divers

D1	Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
D2	71 Sociétés de Construction de Vente dont 61 en intégration globale et 10 par mise en équivalence

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA,
- (2) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
- (3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

Dénomination	Pays	30 juin 2016				31 décembre 2015			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Banque de Détail au Luxembourg									
BGL BNP Paribas	Luxembourg	IG	66,0%	65,9%		IG	66,0%	65,9%	
BGL BNP Paribas (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100%	65,9%		IG	100%	65,9%	
BGL BNP Paribas Factor SA	Luxembourg	IG	100%	65,9%		IG	100%	65,9%	
BNP Paribas Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100%	65,9%		IG	100%	65,9%	
Cofylux SA	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Entités Structurées									
Société Immobilière de Monterey SA	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	
Banque de Détail en Italie (BNL Banca Commerciale)									
Argincass SPA	Italie	IG	73,9%	73,9%		IG	73,9%	73,9%	
Banca Nazionale del Lavoro SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNL Financo SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNL Positiv SRL	Italie	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
Business Partners Italia SCPA	Italie	IG	100%	99,9%	V3	IG	100%	99,9%	V3
International Factors Italia SPA - Italia	Italie	IG	99,7%	99,7%		IG	99,7%	99,7%	
Servizio Italia Società Fiduciaria E Di Servizi SPA	Italie	ME*	100%	100%	E1				
Entités Structurées									
EMP-IT 2008-1 SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Veia ABS SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Veia Consumer SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	E2
Veia Home SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Veia Mortgage SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Veia OBC SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Veia Public Sector SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Veia RMBB SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Arval									
Arval	France	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	E1
Arval AB	Suède	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	E2
Arval AG	Danemark	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Arval Austria GmbH	Autriche	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Arval Belgium SA	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval Benelux BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval Brasil Ltda	Brazil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval CZ SRO	Rép. Tchèque	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval ECL	France								S4
Arval Fleet Services BV (ex- GE Fleet Services BV)	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E3
Arval Fleet Services (ex- General Electric Capital Fleet Services FI)	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E3
Arval Hellas Car Rental SA	Grèce	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Arval India Private Ltd	Inde	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Arval Italy Fleet Services Ltd	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E3
Arval Jultong (ex- Arval China Co Ltd)	Chine	ME	40,0%	40,0%		ME	40,0%	40,0%	V3
Arval Luxembourg SA	Luxembourg	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Arval Magyarország KFT	Hongrie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Arval Maroc SA	Maroc	ME*	100%	88,9%		ME*	100%	88,9%	V3
Arval OOO	Russie	IG	100%	100%	</				

Dénomination	Pays	30 juin 2016				31 décembre 2015			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNP Paribas Lease Group	France	IG	(1)	100%	83,0%	IG	(1)	100%	83,0%
BNP Paribas Lease Group (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	(1)	100%	83,0%	IG	(1)	100%	83,0%
BNP Paribas Lease Group (succ. Espagne)	Espagne	IG	(1)	100%	83,0%	IG	(1)	100%	83,0%
BNP Paribas Lease Group (succ. Italie)	Italie	IG	(1)	100%	83,0%	IG	(1)	100%	83,0%
BNP Paribas Lease Group (succ. Portugal)	Portugal	IG	(1)	100%	83,0%	IG	(1)	100%	83,0%
BNP Paribas Lease Group IFN SA	Roumanie	ME*		100%	83,0%	ME*		100%	83,0%
BNP Paribas Lease Group KFT	Hongrie	ME*		100%	83,0%	ME*		100%	83,0%
BNP Paribas Lease Group Leasing Solutions SPA	Italie	IG		100%	95,5%	IG		100%	95,5%
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	Hongrie	ME*		100%	83,0%	ME*		100%	83,0%
BNP Paribas Lease Group PLC	Royaume-Uni	IG		100%	83,0%	IG		100%	83,0%
BNP Paribas Lease Group Polska SP ZOO	Pologne	ME*		100%	83,0%	ME*		100%	83,0%
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Belgique	IG		100%	83,0%	IG		100%	83,0%
BNP Paribas Leasing Solutions	Luxembourg	IG		100%	83,0%	IG		100%	83,0%
BNP Paribas Leasing Solutions Immobilier Suisse	Suisse								S4
BNP Paribas Leasing Solutions Ltd	Royaume-Uni	IG		100%	83,0%	IG		100%	83,0%
BNP Paribas Leasing Solutions NV	Pays-Bas	IG		100%	83,0%	IG		100%	83,0%
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	ME*		100%	83,0%	ME*		100%	83,0%
Class Financial Services	France	IG	(1)	60,1%	49,9%	IG	(1)	60,1%	49,9%
Class Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	(1)	100%	49,9%	IG	(1)	100%	49,9%
Class Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	IG	(1)	100%	49,9%	IG	(1)	100%	49,9%
Class Financial Services (succ. Italie)	Italie	IG	(1)	100%	49,9%	IG	(1)	100%	49,9%
Class Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	IG	(1)	100%	49,9%	IG	(1)	100%	49,9%
Class Financial Services Inc	Etats-Unis					S2			
Class Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG		51,0%	42,3%	IG		51,0%	42,3%
CNH Industrial Capital Europe	France	IG	(1)	50,1%	41,6%	IG	(1)	50,1%	41,6%
CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	(1)	100%	41,6%	IG	(1)	100%	41,6%
CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	IG	(1)	100%	41,6%	IG	(1)	100%	41,6%
CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	IG	(1)	100%	41,6%	IG	(1)	100%	41,6%
CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Italie	IG	(1)	100%	41,6%	IG	(1)	100%	41,6%
CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	IG	(1)	100%	41,6%	IG	(1)	100%	41,6%
CNH Industrial Capital Europe BV	Pays-Bas	IG		100%	41,6%	IG		100%	41,6%
CNH Industrial Capital Europe GmbH	Autriche	IG		100%	41,6%	IG		100%	41,6%
CNH Industrial Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	IG		100%	41,6%	IG		100%	41,6%
Commercial Vehicle Finance Ltd	Royaume-Uni	IG		100%	83,0%	IG		100%	83,0%
ES-Finance	Belgique	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
Fortis Lease	France	IG	(1)	100%	83,0%	IG	(1)	100%	83,0%
Fortis Lease Belgium	Belgique	IG		100%	83,0%	IG		100%	83,0%
Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne	ME*		100%	83,0%	ME*		100%	83,0%
Fortis Lease Iberia SA	Espagne	ME*		100%	86,6%	ME*		100%	86,6%
Fortis Lease Operatív Lizing Zarkorven Mukodo Reszervársasag	Hongrie					S1			
Fortis Lease Portugal	Portugal	ME*		100%	83,0%	ME*		100%	83,0%
Fortis Lease Romania IFN SA	Roumanie								S4
Fortis Lease UK Ltd	Royaume-Uni	ME*		100%	83,0%	ME*		100%	83,0%
Fortis Lease UK Retail Ltd	Royaume-Uni	ME*		100%	83,0%	ME*		100%	83,0%
Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas	ME*		100%	83,0%	ME*		100%	83,0%
HFGL Ltd	Royaume-Uni	IG		100%	83,0%	IG		100%	83,0%
Humberdyde Commercial Investments Ltd	Royaume-Uni	IG		100%	83,0%	IG		100%	83,0%
Humberdyde Commercial Investments N°1 Ltd	Royaume-Uni					S1			
JCB Finance	France	IG	(1)	100%	41,6%	IG	(1)	100%	41,6%
JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	(1)	100%	41,6%	IG	(1)	100%	41,6%
JCB Finance (succ. Italie)	Italie	IG	(1)	100%	41,6%	IG	(1)	100%	41,6%
JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG		50,1%	41,6%	IG		50,1%	41,6%
Localrice Italiana SPA	Italie	ME*		100%	83,0%	ME*		100%	V3
Manitbu Finance Ltd	Royaume-Uni	IG		51,0%	42,3%	IG		51,0%	42,3%
MF	France	IG	(1)	51,0%	42,3%	IG	(1)	51,0%	42,3%
Nafcoédibul	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
Nafcoédimurs	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
Nafcoénergie 2	France	ME*		100%	100%	ME*		100%	100%
RD Portoblu SRL	Roumanie	ME*		100%	83,0%	ME*		100%	E2
Same Deutz Fahr Finance	France	IG	(1)	100%	83,0%	IG	(1)	100%	83,0%
Same Deutz Fahr Finance Ltd	Royaume-Uni	IG		100%	83,0%	IG		100%	83,0%
SREI Equipment Finance Ltd	Inde					S2			
Entités Structurées									
BNP Paribas B Institutional II Short Term	Belgique	IG		-	-	IG		-	E1
Vela Lease SRL	Italie								S3
Personal Investors									
DAB Bank AG	Allemagne								S4
Geojit BNP Paribas Financial Services Ltd	Inde	ME		34,4%	34,4%	ME		34,4%	34,4%
Geojit Technologies Private Ltd	Inde	ME*		57,4%	57,4%	ME*		57,4%	D1
Hellobank BNP Paribas Austria AG	Autriche	IG		100%	100%	IG		100%	V4
Entités Structurées									
DAB Bank AG (ex - BNP Paribas Beteiligungsholding AG)	Allemagne								S4
International Financial Services									
BNP Paribas Personal Finance									
Alpha Crédit SA	Belgique	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
Axa Banque Financement	France	ME		35,0%	35,0%	ME		35,0%	35,0%
Banco BNP Paribas Personal Finance SA	Portugal	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Banco Cetelem Argentina SA	Argentine	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Banco Cetelem SA	Espagne	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Banco Cetelem SA	Bésil	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Banco de Servicios Financieros SA	Argentine	ME		40,0%	40,0%	ME		40,0%	40,0%
Banque Soliba	France	ME	(3)	44,9%	44,9%	ME	(3)	44,9%	44,9%
BGN Mercantil E Servicios Ltda	Bésil	ME*		100%	100%	ME*		100%	100%
BNP Paribas Personal Finance	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%

Dénomination	Pays	30 juin 2016				31 décembre 2015			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNP Paribas Personal Finance (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Personal Finance (succ. Slovaquie)	Slovaquie	IG		100%	100%	E2			
BNP Paribas Personal Finance BV	Pays-Bas	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Personal Finance EAD	Bulgarie	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Personal Finance SA de CV	Mexique	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Cafneo	France	IG	(1)	51,0%	50,8%	IG	(1)	51,0%	50,8%
Carrefour Banque	France	ME		40,0%	40,0%	ME		40,0%	40,0%
Cetelem Algérie	Algérie								S3
Cetelem America Ltda	Bésil	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Cetelem Bank LLC	Russie	ME		20,8%	20,8%	ME		20,8%	V3
Cetelem CR AS	Rép. Tchèque								S4
Cetelem IFN	Roumanie	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Cetelem Services Ltda	Bésil	ME*		100%	100%	D1			
Cetelem Slovensko AS	Slovaquie					S4			
CMV Médiforce	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
Cofca Bail	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
Cofplan	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
Commerz Finanz	Allemagne	IG		50,1%	50,1%	IG		50,1%	50,1%
Communication Marketing Services	France								S4
Compagnie de Gestion et de Prêts	France								S4
Creation Consumer Finance Ltd	Royaume-Uni	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Creation Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Creation Marketing Services Ltd	Royaume-Uni								S1
Crédit Moderne Antilles Guyane	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
Crédit Moderne Océan Indien	France	IG	(1)	97,8%	97,8%	IG	(1)	97,8%	97,8%
Direct Services	Bulgarie	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Domifrance	France	IG	(1)	55,0%	55,0%	IG	(1)	55,0%	55,0%
Elfco	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Elfco Iberia SA	Espagne	ME*		100%	100%	ME*		100%	100%
Espressobank	Danemark	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Espressobank (succ. Norvège)	Norvège	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Eos Arenas Belgium SA NV	Belgique	ME		50,0%	49,9%	ME		50,0%	49,9%
Eurocredit EFC SA	Espagne								S4
Facet	France								S4
Fideom	France	IG		82,4%	82,4%	IG		82,4%	82,4%
Fidem	France								S4
Finelco Expansion SA	Espagne	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Findomestic Banca SPA	Italie	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Findomestic Banka AD	Serbie	ME*		100%	100%	D1			
Gesellschaft für Capital & Vermögensverwaltung GmbH	Allemagne	ME*		100%	99,9%	ME*		100%	99,9%
Gestion et Services Groupe Colfoga GIE	France								S4
Inkasso Kodat GmbH & Co KG	Allemagne	ME*		100%	99,9%	ME*		100%	99,9%
LaSer Colfoga	France								S4
LaSer Loyalty	France								S4
LaSer SA	France								S4
Level 20	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Loisirs Finance	France	IG	(1)	51,0%	51,0%	IG	(1)	51,0%	51,0%
Magyar Cetelem Bank ZRT	Hongrie	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Norrsken Finance	France	IG	(1)	100%	100%	V1			
Oney Magyarorszag ZRT	Hongrie	ME		40,0%	40,0%	ME		40,0%	40,0%
Prêts et Services SAS	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
Projeo	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
RCS Botswana Proprietary Ltd	Botswana								S3
RCS Cards Proprietary Ltd	Afrique du Sud	IG		100%	100%	IG		100%	100%
RCS Collections Proprietary Ltd	Afrique du Sud								S3
RCS Home Loans Proprietary Ltd	Afrique du Sud								S3
RCS Investment Holdings Ltd	Afrique du Sud	IG		100%	100%	IG		100%	100%
RCS Investment Holdings Namibia Proprietary Ltd	Namibie								S3
Retail Mobile Wallet	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Servicios Financieros Carrefour EFC SA</									

Dénomination	Pays	30 juin 2016				31 décembre 2015			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Pnedina Hypotheek 2011-1 BV	Pays-Bas	IG	-	-	IG	-	-		
Pnedina Hypotheek 2013-1 BV	Pays-Bas	IG	-	-	IG	-	-		
International Retail Banking									
Banque de Détail aux Etats-Unis									
1897 Services Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BancWest Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	E2				
BancWest Holding Inc	Etats-Unis	IG	100%	100%	E2				
BancWest Investment Services Inc	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Bank of the West	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Bank of the West (succ. Iles Cayman)	Iles Cayman				S1				
Bishop Street Capital Management Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BW Insurance Agency Inc	Etats-Unis							S2	
Center Club Inc	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
CFB Community Development Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Class Financial Acquisitions LLC	Etats-Unis	IG	51.0%	51.0%	V2				
Commercial Federal Affordable Housing Inc	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Commercial Federal Community Development Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Commercial Federal Insurance Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Commercial Federal Investment Service Inc	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Community Service Inc	Etats-Unis							S1	
FHB Guam Trust Co	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
FHL SPC One Inc	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
First Bancorp	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
First Hawaiian Bank	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
First Hawaiian Bank (succ. Iles Cayman)	Iles Cayman							S1	
First Hawaiian Capital 1	Etats-Unis							S1	
First Hawaiian Inc (ex- BancWest Corporation)	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
First Hawaiian Leasing Inc	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
First National Bancorporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
First Santa Clara Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Liberty Leasing Company	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Mountain Falls Acquisition Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Real Estate Delivery 2 Inc	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
The Bankers Club Inc	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Urus Real Estate Inc	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Entités Structurées									
Bank of the West Aub Trust 2014-1	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
Bank of the West Aub Trust 2015-1	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-	E2	
Bank of the West Aub Trust 2016-1 (ex- Bank of the West Aub Trust 2015-2)	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-	E2	
Bank of the West Aub Trust 2016-2	Etats-Unis	IG	-	-	E2				
BOW Aub Receivables LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
Commercial Federal Realty Investors Corporation	Etats-Unis							S1	
Commercial Federal Service Corporation	Etats-Unis							S1	
Equipment Lot FH	Etats-Unis				S2				
Equipment Lot Siemens 1998A-FH	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
Glendale Corporate Center Acquisition LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
LACMTA Rail Statutory Trust (FH1)	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
Lexington Blue LLC	Etats-Unis	ME	-	-	ME	-	-		
MNCRC Equipment Lot	Etats-Unis							S2	
Riverwalk Village Three Holdings LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
Santa Rita Townhomes Acquisition LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
Southwest Airlines 1993 Trust N363SW	Etats-Unis							S2	
ST 2001 FH-1 Statutory Trust	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
SWB 99-1	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
VTA 1998-FH	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
Europe Méditerranée									
Bank BGZ BNP Paribas SA	Pologne	IG	88.3%	88.3%	IG	88.3%	88.3%	V1&V3	
Bank of Nanjing	Chine	ME	18.9%	18.9%	V1	ME	18.8%	18.8%	V1
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	IG	59.8%	59.8%	IG	59.8%	59.8%		
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Guinée	Guinée	IG	55.6%	55.6%	D1	ME *	55.6%	55.6%	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Burkina Faso	Burkina Faso	IG	51.0%	51.0%	IG	51.0%	51.0%		
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon	Gabon	ME	47.0%	47.0%	ME	47.0%	47.0%		
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Mali	Mali	IG	85.0%	85.0%	IG	85.0%	85.0%		
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal	Sénégal	IG	54.1%	54.1%	IG	54.1%	54.1%		
Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie	Maroc	IG	66.7%	66.7%	IG	66.7%	66.7%		
Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie Banque Offshore	Maroc	IG	100%	66.7%	IG	100%	66.7%	V3	
BICI Bourse	Côte d'Ivoire	ME *	90.0%	53.5%	ME *	90.0%	53.5%	E1	
BICI Asset Management	Maroc	ME *	100%	66.7%	ME *	100%	66.7%	V3	
BICI Assurance SARL	Maroc	ME *	100%	66.7%	ME *	100%	66.7%	V3	
BICI Leasing	Maroc	IG	86.9%	58.0%	IG	86.9%	58.0%	V3	
BNP Intercontinentale	France							S4	
BNP Paribas Bank Polska SA	Pologne							S4	
BNP Paribas El Djazair	Algérie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100%	99.9%	IG	100%	99.9%		
BNP Paribas IRB Participations	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
IC Axa Insurance JSC	Ukraine	ME	49.8%	29.9%	V2	ME	49.8%	49.8%	
Kronenburg Vastgoed BV	Pays-Bas							S3	

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Retrait

Dénomination	Pays	30 juin 2016				31 décembre 2015			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Orient Commercial Bank	Viet Nam								S2
Sichting Effecten Dienstverlening	Pays-Bas								S3
Sygnia Bank Polska SA (Spolka Akcyjna)	Pologne				S4	IG	100%	88.3%	E2
TEB Faktoring AS	Turquie	IG	100%	72.4%	IG	100%	72.4%	V4	
TEB Holding AS	Turquie	IG	50.0%	50.0%	IG	50.0%	50.0%		
TEB Portby Yonemli AS	Turquie	IG	100%	72.5%	IG	100%	72.5%	V1	
TEB SH A	Serbie	IG	100%	50.0%	IG	100%	50.0%		
TEB Yatirim Menkul Degerler AS	Turquie	IG	100%	72.4%	IG	100%	72.4%	V1	
The Economy Bank NV	Pays-Bas							S3	
Turk Ekonomi Bankasi AS	Turquie	IG	100%	72.4%	IG	100%	72.4%	V1	
Turk Ekonomi Bankasi AS (succ. Bahrein)	Bahrein							S1	
UkrSibbank Public JSC	Ukraine	IG	60.0%	60.0%	V2	IG	85.0%	100%	
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie	IG	50.1%	50.1%	IG	50.1%	50.1%		
Assurance									
AG Insurance	Belgique	ME	25.0%	25.0%	ME	25.0%	25.0%		
BNP Paribas Cardif	France	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
BNP Paribas Cardif BV	Pays-Bas	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
BNP Paribas Cardif Emekli Anonim Sirketi	Turquie	IG	100%	100%	D1	ME *	100%	100%	
BNP Paribas Cardif General Insurance Co Ltd	Rép. de Corée	ME *	79.6%	79.6%	V4	ME *	77.5%	77.5%	V4
BNP Paribas Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
BNP Paribas Cardif Pojsotvna AS	Rép. Tchèque	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
BNP Paribas Cardif PSC Ltd	Royaume-Uni				S3	ME *	100%	100%	
BNP Paribas Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
BNP Paribas Cardif Seguros de Vida SA	Chili	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
BNP Paribas Cardif Seguros Generales SA	Chili	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
BNP Paribas Cardif Servicios y Asistencia Limitada	Chili	ME *	100%	100%	ME *	100%	100%		
BNP Paribas Cardif TCB Life Insurance Company Ltd	Taiwan	ME	49.0%	49.0%	ME	49.0%	49.0%		
BNP Paribas Cardif Vita Compagnia di Assicurazione E Riassicurazione SPA	Italie	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
BOB-Cardif Life Insurance Company Ltd	Chine	ME	50.0%	50.0%	ME	50.0%	50.0%		
Cardif Assurance Vie	France	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurance Vie (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurance Vie (succ. Autriche)	Autriche	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurance Vie (succ. Belgique)	Belgique	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurance Vie (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurance Vie (succ. Espagne)	Espagne	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurance Vie (succ. Italie)	Italie	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurance Vie (succ. Japon)	Japon	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurance Vie (succ. Portugal)	Portugal	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurance Vie (succ. Roumanie)	Roumanie	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurance Vie (succ. Suisse)	Suisse	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurance Vie (succ. Taiwan)	Taiwan	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers	France	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Autriche)	Autriche	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Belgique)	Belgique	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Espagne)	Espagne	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Italie)	Italie	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Japon)	Japon	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pologne)	Pologne	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Portugal)	Portugal	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Roumanie)	Roumanie	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Suisse)	Suisse	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Taiwan)	Taiwan	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Bzsb Magyarorszag ZRT	Hongrie				S3	ME *	100%	100%	
Cardif Colombia Seguros Generales SA	Colombie	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif del Peru Sa Compania de Seguros	Pérou							S3	
Cardif do Brasil Seguros e Garantias SA	Bésil	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Bésil	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif El Djazair	Algérie	ME *	100%	100%	ME *	100%	100%	E1	
Cardif Forsaking AB	Suède	ME *	100%	100%	ME *	100%	100%		
Cardif Forsaking AB (succ. Danemark)	Danemark	ME *	100%	100%	ME *	100%	100%		

Dénomination	Pays	30 juin 2016				31 décembre 2015			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
CB (UK) Ltd	Royaume-Uni	IG	(2)	100%	100%	IG	(2)	100%	100%
Darnel Ltd	Irlande	IG	(2)	100%	100%	IG	(2)	100%	100%
F&B Insurance Holdings SA	Belgique								S1
GIE BNP Paribas Cardif	France	IG	(2)	100%	99,0%	IG	(2)	100%	99,0%
Icaare	France	IG	(2)	100%	100%	IG	(2)	100%	100%
Icaare Assurance	France	IG	(2)	100%	100%	IG	(2)	100%	100%
Luzasag	Bresil	ME		50,0%	50,0%	ME		50,0%	50,0%
Nao Assurance	France	ME		50,0%	50,0%	ME		50,0%	50,0%
NCVP Participacoes Societarias SA	Bresil	IG	(2)	100%	100%	IG	(2)	100%	100%
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni	IG	(2)	100%	100%	IG	(2)	100%	100%
Poczylni Arka Powszechna Towarzystwo Emeryalne SA	Pologne					S3	ME	33,3%	33,3%
Poistovna Carif Slovakia AS	Slovaquie	ME*		100%	100%	ME*		100%	100%
Portes de Claye SCI	France	ME		45,0%	45,0%	ME		45,0%	V3
Soo SCI	France	ME		46,4%	46,4%	ME		46,4%	V3
State Bank of India Life Insurance Company Ltd	Inde	ME		26,0%	26,0%	ME		26,0%	26,0%
Entités Structurées									
BNP Paribas Adcons Euroland	France	IG	(2)	-	-	IG	(2)	-	E1
BNP Paribas Aqua	France	IG	(2)	-	-	IG	(2)	-	-
BNP Paribas Convictions	France	IG	(2)	-	-	IG	(2)	-	E1
BNP Paribas Developpement Humain	France	IG	(2)	-	-	IG	(2)	-	E1
BNP Paribas Global Senior Corporate Loans	France	IG	(2)	-	-	IG	(2)	-	-
BNP Paribas Money 3M	France					S3			
Cardmmo	France	IG	(2)	-	-	IG	(2)	-	-
Nao Fonds Ampère 1	France	IG	(2)	-	-	IG	(2)	-	-
Olyssée SCI	France	IG	(2)	-	-	IG	(2)	-	-
Protea Monde Equilibre	France					S4			
Société Immobilière du Royal Building SA	Luxembourg	IG	(2)	-	-	IG	(2)	-	-
Theam Quant Equity Europe Guru	France	IG	(2)	-	-	IG	(2)	-	E1
Wealth Management									
B*Capital	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
Bank Insinger de Beaufort NV	Pays-Bas	IG		63,0%	63,0%	IG		63,0%	63,0%
Bank Insinger de Beaufort NV (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG		100%	63,0%	IG		100%	63,0%
BNP Paribas Espana SA	Espagne	IG		100%	99,7%	IG		100%	99,7%
BNP Paribas Wealth Management	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Wealth Management (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Wealth Management (succ. Singapour)	Singapour	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Wealth Management Monaco	Monaco	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
Conseil Investissement SNC	France	ME*		100%	100%	ME*		100%	100%
Investment Partners									
Alfred Berg Asset Management AB	Subde	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Danemark)	Danemark					S1	IG	100%	98,3%
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Finlande)	Finlande	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Norvège)	Norvège	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%
Alfred Berg Fonder AB	Subde	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%
Alfred Berg Kapitalforvalting AB	Subde	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%
Alfred Berg Kapitalforvalting AS	Norvège	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%
Alfred Berg Kapitalforvalting Finland AB	Finlande	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%
Alfred Berg Rahastusohj Oy	Finlande	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%
Bancoestado Administradora General de Fondos SA	Chili	ME		50,0%	49,1%	ME		50,0%	49,1%
BNP Paribas Asset Management Brasil Ltda	Bresil	IG		100%	99,6%	IG		100%	99,6%
BNP Paribas Asset Management Inc.	Etats-Unis					S4			
BNP Paribas Asset Management India Private Ltd	Inde	ME*		100%	98,3%	ME*		100%	98,3%
BNP Paribas Asset Management SAS	France	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%
BNP Paribas Asset Management SAS (succ. Autriche)	Autriche	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%
BNP Paribas Capital Partners	France	ME*		100%	100%	ME*		100%	100%
BNP Paribas Investment Partners	France	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Holdings Pty Ltd	Australie	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Ltd	Australie	ME*		100%	98,3%	ME*		100%	98,3%
BNP Paribas Investment Partners Argentina SA	Argentine	ME*		100%	99,6%	ME*		100%	99,6%
BNP Paribas Investment Partners Asia Ltd	Hong Kong	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%
BNP Paribas Investment Partners BE Holding	Belgique	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%
BNP Paribas Investment Partners Belgium	Belgique	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%
BNP Paribas Investment Partners Belgium (succ. Allemagne)	Allemagne	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%
BNP Paribas Investment Partners Funds (Nederland) NV	Pays-Bas	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%
BNP Paribas Investment Partners Japan Ltd	Japon	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%
BNP Paribas Investment Partners Lalm SA	Mexique	ME*		99,1%	97,4%	ME*		99,1%	97,4%
BNP Paribas Investment Partners Luxembourg	Luxembourg	IG		100%	98,0%	IG		99,7%	98,0%
BNP Paribas Investment Partners Netherlands NV	Pays-Bas	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%
BNP Paribas Investment Partners NL Holding NV	Pays-Bas	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%
BNP Paribas Investment Partners PT	Indonésie	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%
BNP Paribas Investment Partners Singapore Ltd	Singapour	ME*		100%	98,3%	ME*		100%	98,3%
BNP Paribas Investment Partners Societe di Gestione del Risparmio SPA	Italie	IG		100%	100%	IG		100%	V4
BNP Paribas Investment Partners UK Ltd	Royaume-Uni	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%
BNP Paribas Investment Partners USA Holdings Inc	Etats-Unis	IG		100%	100%	IG		100%	100%
CanGeston	France	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%

Dénomination	Pays	30 juin 2016				31 décembre 2015			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Fischer Francis Trees & Waits Inc	Etats-Unis	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Fischer Francis Trees & Waits UK Ltd	Royaume-Uni					S3	ME*	100%	98,3%
Fund Channel	Luxembourg	ME		50,0%	49,1%	ME		50,0%	49,1%
FundQuest Advisor	France	ME*		100%	98,3%	ME*		100%	98,3%
FundQuest Advisor (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	ME*		100%	98,3%	ME*		100%	98,3%
Hailing - Fortis Private Equity Fund Management Co Ltd	Chine	ME		33,0%	32,4%	ME		33,0%	32,4%
HFT Investment Management Co Ltd	Chine	ME		49,0%	48,2%	ME		49,0%	48,2%
Shinhan BNP Paribas Asset Management Co Ltd	Rép. de Corée	ME		35,0%	34,4%	ME		35,0%	34,4%
THEAM	France	IG		100%	98,3%	IG		100%	98,3%
TKB BNP Paribas Investment Partners Holding BV	Pays-Bas					S2			
Services Immobiliers									
Alsreal Netherlands BV	Pays-Bas	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Auguste-Thouard Expertise	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Immobilier Promoton Immobilier d'Entreprise	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Immobilier Promoton Residentiel	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Immobilier Residences Services	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Immobilier Residentiel	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Immobilier Residentiel Service Clients	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Immobilier Residentiel Transac& Conseil	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Immobilier Residentiel V2	France					S4			
BNP Paribas Real Estate	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Ireland Ltd	Irlande	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management LLC	Etats-Unis					S3			
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Advisory Belgium SA	Belgique	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Advisory Italy SPA	Italie	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Advisory Netherlands BV	Pays-Bas	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Advisory SA	Roumanie	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Advisory Spain SA	Espagne	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Consult France	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Consult GmbH	Allemagne	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Facilities Management Ltd	Royaume-Uni	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Financial Partner	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate GmbH	Allemagne	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Holding Benelux SA	Belgique	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Holding GmbH	Allemagne	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Hotels France	France	IG		100%	96,0%	IG		100%	V3
BNP Paribas Real Estate Investment Management Belgium	Belgique	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Investment Management France	France	IG		96,8%	96,8%	IG		96,8%	96,8%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Germany GmbH	Allemagne	IG		94,9%	94,9%	IG		94,9%	94,9%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Italy	Italie	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Ltd	Royaume-Uni	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Spain SA	Espagne	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Investment Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Investment Services	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Italy SRL	Italie	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Jersey Ltd	Jersey	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Poland SP ZOO	Pologne	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Property Development UK Ltd	Royaume-Uni	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Property Developpement Italy SPA	Italie	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Property Management Belgium	Belgique	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Property Management France SAS	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Property Management GmbH	Allemagne	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Property Management Italy SRL	Italie	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Property Management Spain SA	Espagne	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Real Estate Transaction France	France	IG		96,0%	96,0%	IG		96,0%	V3
BNP Paribas Real Estate Valuation France	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Czech Republic SRO	Rép. Tchèque	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Hungary Ltd	Hongrie	IG		100%	100%	IG		100%	100%
FG ingenierie et Promoton Immobilière	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Immobilier des Bergues	France	IG							

Dénomination	Pays	30 juin 2016				31 décembre 2015			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Lochi SRL	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E1
Meunier Hispania	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Parker Tower Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E3
Partner's & Services	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Pyrotek GB 1 SA	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Pyrotek SARL	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
San Basilio 45 SRL	Italie				S2	IG	100%	100%	
Siège Issy	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Sociétés de Construction de Vente	France	IG / ME				IG / ME			D2
Sviluppo HQ Tiburtina SRL	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Sviluppo Residenziale Italia SRL	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Via Crespi 26 SRL	Italie				S2				
Entités Structurées									
REPD Parker Ltd	Royaume-Uni	IG				IG			E2
Corporate & Institutional Banking									
Securities Services									
BNP Paribas Dealing Services	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Dealing Services (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Dealing Services Asia Ltd	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Fund Administration Services Ireland Ltd	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E3
BNP Paribas Fund Services Australasia Pty Ltd	Australie	ME *	100%	100%		ME *	100%	100%	D1
BNP Paribas Fund Services Australasia Pty Ltd (succ. Nouvelle-Zélande)	Nlle-Zélande	ME *	100%	100%		ME *	100%	100%	D1
BNP Paribas Fund Services Dublin Ltd	Irlande				S4				S4
BNP Paribas Fund Services France	France				S4	IG	100%	100%	
BNP Paribas Securities Services	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Securities Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Securities Services (succ. Australie)	Australie	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Securities Services (succ. Belgique)	Belgique	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Securities Services (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Securities Services (succ. Grèce)	Grèce	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Securities Services (succ. Guernesey)	Guernesey	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Securities Services (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Securities Services (succ. Hongrie)	Hongrie	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Securities Services (succ. Irlande)	Irlande	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Securities Services (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Securities Services (succ. Jersey)	Jersey	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Securities Services (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Securities Services (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Securities Services (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Securities Services (succ. Portugal)	Portugal	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Securities Services (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Securities Services (succ. Singapour)	Singapour	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Securities Services (succ. Suisse)	Suisse	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Sundaram Global Securities Operations Private Ltd	Inde	IG	100%	100%		IG	100%	100%	V1
CIB EMEA (Europe, Moyen Orient, Afrique)									
France									
BNP Paribas Arbitrage	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Arbitrage (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Esomet	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Laffite Participation 22	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Opéra Trading Capital	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E2
Opéra Trading Capital (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E2
Opéra Trading Capital (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E2
Parilease	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Talbot/Participation 3 SNC	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Verner Investissements	France	ME	40,0%	50,0%		ME	40,0%	50,0%	
Autres pays d'Europe									
Alpha Murcia Holding BV	Pays-Bas	ME *	100%	99,9%		ME *	100%	99,9%	
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Bank JSC	Russie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Commodity Futures Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Emission-und Handel MBH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Ireland	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Islamic Issuance BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Net Ltd	Royaume-Uni	ME *	100%	100%		ME *	100%	100%	
BNP Paribas Prime Brokerage International Ltd	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas UK Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Varty Reinsurance Ltd	Irlande	ME *	100%	100%		ME *	100%	100%	D1
BNP PUK Holding Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
F.Scholen	Belgique	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
GreenStars BNP Paribas	Luxembourg	ME *	100%	100%		ME *	100%	100%	
Harewood Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Hime Holding 1 SA	Luxembourg				S3				S3
Hime Holding 2 SA	Luxembourg				S3				S3
Hime Holding 3 SA	Luxembourg				S3				S3
Landspire Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	

Dénomination	Pays	30 juin 2016				31 décembre 2015			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
SC Nueva Condo Murcia SL	Espagne	ME *	100%	99,9%		ME *	100%	99,9%	
Ulexam Logistics Ltd	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Ulexam Solutions Ltd	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Moyen-Orient									
BNP Paribas Investment Company KSA	Arab. Saoudite	ME *	100%	100%		ME *	100%	100%	
Afrique									
BNP Paribas Securities South Africa Holdings PTY Ltd	Afrique du Sud	ME *	60,0%	60,0%		ME *	60,0%	60,0%	
BNP Paribas Securities South Africa PTY Ltd	Afrique du Sud	ME *	100%	60,0%		ME *	100%	60,0%	V1
CIB Amériques									
Banco BNP Paribas Brasil SA	Bésil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banexi Holding Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas (Canada) Valeurs Mobilières	Canada	ME *	100%	100%		ME *	100%	100%	
BNP Paribas Canada	Canada	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Capital Services Inc	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas CC Inc	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Colombia Corporation Financiera SA	Colombie	ME *	100%	100%		ME *	100%	100%	
BNP Paribas Energy Trading Canada Corp	Canada				S3	ME *	100%	100%	
BNP Paribas Energy Trading GP	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Energy Trading Holdings Inc	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Energy Trading LLC	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas FS LLC	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas IT Solutions Canada Inc	Canada	ME *	100%	100%		ME *	100%	100%	E1
BNP Paribas Leasing Corporation	Etats-Unis	ME *	100%	100%	D1	IG	100%	100%	
BNP Paribas Mortgage Corp	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas North America Inc	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Prime Brokerage Inc	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas RCC Inc	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Securities Corp	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas USA (ex- Paribas North America Inc)	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cronos Holding Company Ltd	Bermudes				S3				S3
FB Transportation Capital LLC	Etats-Unis	ME *	100%	99,9%	D1	IG	100%	99,9%	
Fortis Funding LLC	Etats-Unis				S3	IG	100%	99,9%	
French American Banking Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
FSI Holdings Inc	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Via North America Inc	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Entités Structurées									
Ozcar Multi-Strategies LLC	Etats-Unis	ME *			E1				
CIB Asie Pacifique									
Bank BNP Paribas Indonesia PT	Indonésie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Pacific (Australia) Ltd	Australie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas (China) Ltd	Chine	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Arbitrage (Hong Kong) Ltd	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Ltd	Hong Kong				S3				S3
BNP Paribas Commodities Trading (Shanghai) Co Ltd	Chine	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Finance (Hong Kong) Ltd	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas India Holding Private Ltd	Inde	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas India Solutions Private Ltd	Inde	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Malaysia Berhad	Malaisie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Securities (Asia) Ltd	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Securities (Singapore) Pte Ltd	Singapour	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Ltd	Taiwan	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Securities India Private Ltd	Inde	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Securities Indonesia PT	Indonésie	IG	99,0%	99,0%		IG	99,0%	99,0%	
BNP Paribas Securities Japan Ltd	Japon	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Securities Korea Company Ltd	Rép. de Corée	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SJ Ltd	Hong Kong	ME *	100%	100%		ME *	100%	100%	
BNP Paribas SJ Ltd (succ. Japon)	Japon	ME *	100%	100%		ME *	100%	100%	
BPP Holdings Pte Ltd	Singapour	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Entités Structurées									
S4 Lombard Street Investments Ltd	Royaume-Uni				S1				S1
ACG Capital Partners Singapore Pte Ltd	Singapour				S2				S2
Alamo Funding III Inc	Etats-Unis				S2				S2
Aledra Finance PLC	Irlande	IG				IG			
Alleray SARL	Luxembourg				S1	IG			
Antin Participation 8	France				S4	IG			
Aquarius + Investments PLC	Irlande	IG				IG			
Atargats	France	IG				IG			
Austin Finance	France	IG				IG			
BNP Paribas EQD Brazil Fund Fundo Invest Multimercado	Bésil	IG				IG			
BNP Paribas Finance Inc	Etats-Unis				S3	IG			
BNP Paribas Flex III Deposit Euro	France				S2				S2
BNP Paribas International Finance Dublin	Irlande	IG				IG			
BNP Paribas Investments N°1 Ltd	Royaume-Uni	IG				IG			
BNP Paribas Investments N°2 Ltd	Royaume-Uni	IG				IG			
BNP Paribas IP Euro Cio 2015-1 BV	Pays-Bas				S3				S3
BNP Paribas Proprietario Fundo de Investimto Multimercado	Bésil	IG				IG			
BNP Paribas VPG Adonis LLC	Etats-Unis	IG				IG			
BNP Paribas VPG Brooklyn LLC	Etats-Unis	IG				IG			
BNP Paribas VPG Brookline Cre LLC	Etats-Unis	IG				IG			
BNP Paribas VPG CB LLC	Etats-Unis	IG				IG			
BNP Paribas VPG CT Holdings LLC	Etats-Unis	IG				IG			
BNP Paribas VPG EDMC Holdings LLC	Etats-Unis	IG				IG			

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf note 1.b)
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cession d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf note 1.b)
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Reliure

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
- D2 71 Sociétés de Construction de Vente dont 61 en intégration globale et 10 par mise en équivalence

Pé

Dénomination	Pays	30 juin 2016				31 décembre 2015			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNP Paribas VPG Express LLC (ex- BNPP VPG Modern Lux Media LLC)	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Freedom Communications LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Lake Butler LLC	Etats-Unis								S1
BNP Paribas VPG Legacy Cabinets LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Mark IV LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Master LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Medianews Group LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Northstar LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG PCMC LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG SBX Holdings LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG SDI Media Holdings LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Titan Outdoor LLC	Etats-Unis								S1
Boug BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	V1
Boug BV Branch	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
Compagnie d'Investissement Italiens	France	IG	-	-		IG	-	-	
Compagnie d'Investissement Opéra	France	IG	-	-		IG	-	-	
Crossen SARL	Luxembourg				S3	IG	-	-	
European Index Assets BV	Pays-Bas								S2
Financière des Italiens	France	IG	-	-		IG	-	-	
Financière Paris Haussmann	France	IG	-	-		IG	-	-	
Financière Tailbout	France	IG	-	-		IG	-	-	
Harewood Financing Ltd	Royaume-Uni				S3	IG	-	-	
Madison Arbor Ltd	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Marc Finance Ltd	Iles Cayman								S3
Matchpoint Finance Public Company Ltd	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Matchpoint Master Trust	Etats-Unis				S1	IG	-	-	
Méditerranée	France	IG	-	-		IG	-	-	
Omega Capital Funding Ltd	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Omega Capital Investments PLC	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Optichamps	France	IG	-	-		IG	-	-	
Participations Opéra	France	IG	-	-		IG	-	-	
Royale Neuve I SARL	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	
Scalds Capital (Ireland) Ltd	Irlande				S3	IG	-	-	
Scalds Capital LLC	Etats-Unis								S1
Scalds Capital Ltd	Jersey	IG	-	-		IG	-	-	
Starbird Funding Corporation	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
TCG Fund I LP	Iles Cayman								S1
Tender Option Bond Municipal program	Etats-Unis								S3
VPG SDI Media LLC	Etats-Unis	ME *	-	-		ME *	-	-	V1
Autres Activités									
BNP Paribas Suisse SA	Suisse	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Suisse SA (succ. Guernesey)	Guernesey	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Suisse SA (succ. Jersey)	Jersey	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Private Equity (BNP Paribas Capital)									
BNP Paribas Fortis Private Equity Belgium	Belgique	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
BNP Paribas Fortis Private Equity Expansion	Belgique	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
BNP Paribas Fortis Private Equity Management	Belgique	ME *	100%	99,9%		ME *	100%	99,9%	
Cobema	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg	IG	97,2%	97,2%	V1	IG	97,1%	97,0%	V1
Sociétés Immobilières d'Exploitation									
Anfin Participation 5	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Société Immobilière du Marché Saint-Honoré	France	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
Sociétés de portefeuille et autres filiales									
BNL International Investments SA	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Home Loan SFH	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Méditerranée Innovation et Technologies	Maroc								S2
BNP Paribas Partners for Innovation	France	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
BNP Paribas Public Sector SCF	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas SB Re	Luxembourg	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Compagnie d'Investissements de Paris	France								S4
Financière BNP Paribas	France								S4
Financière du Marché Saint Honoré	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100%	100%	D1	ME *	100%	100%	
Plagelin SA	Luxembourg	IG	100%	65,9%		IG	100%	65,9%	
Sagp	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Société Auxiliaire de Construction Immobilière	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Société Orbaisienne de Participations	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
UCB Bail 2	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Entités Structurées									
BNP Paribas B Institutionnel II Court Terme	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	E1
BNP Paribas US Medium Term Notes Program LLC	Etats-Unis				S3	IG	-	-	
BNP Paribas-SME-1	France	IG	-	-		IG	-	-	
FCT Laiffe 2016	France	IG	-	-	E2				
FCT Opéra	France	IG	-	-		IG	-	-	
Klépierre									
Klépierre SA	France								S2

Mouvements de périmètre
Entrées (E) de périmètre

E1	Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
E2	Création d'entité
E3	Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

S1	Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S2	Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3	Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)
S4	Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

V1	Acquisition complémentaire
V2	Cession partielle
V3	Dilution
V4	Relution

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Divers

D1	Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
D2	71 Sociétés de Construction de Vente dont 61 en intégration globale et 10 par mise en équivalence

Périmètre de consolidation prudentiel

(1)	Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA,
(2)	Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
(3)	Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.